

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président  
M. MICHEL GERMAIN, commissaire  
M. JACQUES LOCAT, commissaire  
Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 8

---

Séance tenue le 12 octobre 2010 à 14 h  
Hôtel des Seigneurs  
Salles Gala 1 et 2  
1200, rue Johnson  
Saint-Hyacinthe

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
DÉPÔT DE DOCUMENTS ..... 3  
PRÉSENTATIONS  
LES ASPECTS HUMAINS  
1. ASPECTS SOCIAUX ET LES FAÇONS DE FAIRE POUR LES MINIMISER;  
LES RÉACTIONS ATTENDUES DE LA POPULATION FACE À DES  
PROJETS D'ENVERGURE  
Mme Christiane Gagnon ..... 7  
2. LA GESTION DE LA SÉCURITÉ DE L'ENVIRONNEMENT AU MOMENT  
DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SHALE  
M. Jean-Paul Lacoursière ..... 15  
3. LE GAZ DE SHALE ET LA SANTÉ PUBLIQUE  
M. Jean-Pierre Vigneault..... 22  
REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION ..... 29  
PÉRIODE DE QUESTIONS  
M. JACQUES TÉTREAULT ..... 77  
Mme JOHANNE BÉLIVEAU ..... 83  
M. JACQUES ARCHAMBAULT ..... 85  
M. RÉMI BEAUCHEMIN ..... 89  
M. LOUIS-GILLES FRANCOEUR (par Internet) ..... 93

---

**SÉANCE DU 12 OCTOBRE 2010  
SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonjour et bienvenue à cette huitième séance de la première partie de l'audience publique de la Commission d'enquête sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

10

Bienvenue également aux personnes qui sont à Bécancour ainsi qu'à Saint-Édouard-de-Lotbinière pour participer aux travaux de la Commission d'enquête en direct par visioconférence interactive, ainsi qu'aux personnes qui suivent nos travaux par Internet.

15

Je me présente, Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement des Parcs, et je suis secondé par les commissaires Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

20

Je rappelle que les séances de cette semaine seront consacrées à une enquête plus en profondeur sur le plan scientifique, sur certains enjeux et sur des questions relatives au développement durable. La Commission d'enquête abordera trois (3) thèmes, soit les aspects biophysique, humain et économique.

25

Je signale que plusieurs spécialistes étant anglophones, le BAPE a prévu un système de traduction simultanée pour permettre à chaque participant de bien suivre toutes les explications et les discussions. Je vous rappelle que le BAPE met à votre disposition un appareil vous permettant d'entendre la traduction et je vous invite à vous en procurer un au besoin.

30

La première thématique de cet après-midi portera sur le milieu humain. Pendant une quinzaine de minutes, madame Christiane Gagnon, professeure au Département des sciences humaines de l'Université du Québec à Chicoutimi, nous fera une présentation sur les impacts sociaux et les façons de faire pour les minimiser, de même que les réactions attendues de la population face à des projets d'envergure.

35

Suivra pour un autre quinze (15) minutes la présentation de monsieur Jean-Paul Lacoursière, professeur au Département de génie chimique de l'Université de Sherbrooke sur la gestion de la sécurité et de l'environnement au moment de l'exploration et de l'exploitation des gaz de shale.

40

Une troisième présentation de quinze (15) minutes sera faite par Jean-Pierre Vigneault du ministère de la Santé et des Services sociaux sur le gaz de shale et la santé publique.

45 Suite à ces présentations, nous arrêterons pour une pause de dix (10) minutes, et au retour la Commission d'enquête questionnera les experts et les présentateurs.

50 Vers seize heures trente (16 h 30), si la Commission a terminé son questionnement, elle prendra les questions des citoyens; uniquement les questions portant sur la thématique traitée pourront être posées.

Le deuxième thème portera sur l'économie, plus particulièrement sur les retombées économiques. Il sera abordé ce soir!

55 Enfin, le troisième thème se tiendra demain le 13 octobre, en après-midi et en soirée, il portera sur l'aspect biophysique de l'exploitation des gaz de shale.

Le déroulement de toutes les séances se fera selon la même formule que celle de cet après-midi. Je vous rappelle maintenant les règles de participation.

60 La Commission d'enquête a un devoir de neutralité et d'impartialité. Elle agira équitablement envers tous les participants tout en suscitant le respect mutuel.

65 D'ailleurs, concernant ce respect mutuel et en vue d'assurer autant la Commission d'enquête qu'à vous-mêmes une excellente compréhension de ce sujet complexe, je vous demande de n'exprimer aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation, aucune attitude méprisante ou remarques désobligeantes, ni propos diffamatoires ne seront tolérés.

70 Respecter ces règles de participation permettra des débats sereins. Je me réserve donc le droit d'interrompre toute présentation ou toute personne qui ne les respecterait pas.

75 Ce qui est dit en audience publique est enregistré. Les transcriptions sténographiques seront accessibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience publique. Les documents et renseignements obtenus par la Commission d'enquête seront également accessibles.

Si l'horaire le permet, un registre sera ouvert au cours de la thématique à l'arrière de la salle, tant à Saint-Hyacinthe qu'à Saint-Édouard-de-Lotbinière ou à Bécancour. Ceux et celles qui désirent poser des questions pourront s'inscrire.

80 Vous pourrez poser une seule question par intervention selon le thème de la séance. Cette règle permet au plus grand nombre de participants de poser leur question.

---

85 **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

90 Avant de laisser la parole à nos conférenciers, je désire vérifier si des personnes-ressources ont déposé ou souhaitent déposer de nouveaux documents depuis la dernière séance.

Je demanderais en premier à monsieur Jean-Yves Laliberté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

95 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Bonjour monsieur le Président. Nous allons déposer aujourd'hui cinq (5) documents que nous avons déposés en format numérique la semaine dernière, donc nous allons déposer les quinze (15) copies papier des documents de la semaine dernière.

100

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous avez les titres brièvement de ces documents?

105

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Oui. Le premier concerne les variations géochimiques et minéralogiques du Shale d'Utica.

110

Le second, c'est le Règlement sur le pétrole, c'est-à-dire le permis de forage et le permis de complétion de puits.

L'autre document, c'est un tableau comparatif des règles en Alberta puis en Colombie-Britannique.

115

Un article sur la formation au Collège de Thetford Mines, ainsi que les meilleures pratiques en Pennsylvanie et l'État de New York.

Monsieur le Président, est-ce que je pourrais faire un correctif sur un propos que j'ai adressé ici à la Commission la semaine dernière?

120

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Allez!

125

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Donc mardi je crois le 6, c'est-à-dire le 5, j'ai mentionné que les travaux du comité de liaison, le comité de liaison créé avec les municipalités devraient se traduire par des modifications à la Loi sur les mines.

130

Mon commentaire aurait été plutôt celui-ci: Que les travaux du comité de liaison créé avec les municipalités se traduira par la formulation d'avis puis de recommandations sur les dispositions à prévoir dans la future Loi sur les hydrocarbures et non pas la Loi sur les mines.

135

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait. Merci.

Du côté de madame Francine Audet du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs?

140

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Oui, bonjour monsieur le Président. On a déposé la liste des lieux d'enfouissement où les boues de forage pourraient être acceptables.

145

La liste française des produits utilisés lors de la fracturation.

Le nombre de plaintes relatives aux activités d'exploration de gaz de shale qui sont de zéro finalement, le ministère n'a pas reçu de plainte à ce jour.

150

Les références quant à l'utilisation d'azote et de gaz carbonique pour la fracturation, c'était un passage à la page 12 de notre rapport.

155

Un tableau avec les vingt-trois (23) désignations d'aires protégées, avec mention si le forage horizontal ou vertical est interdit ou non.

Puis finalement, les copies papier des documents qui avaient été déposés sous format électronique la semaine dernière.

160 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci. Du côté de madame Francine Belleau du ministère de la Sécurité publique?

165 **PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

Aucun document monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

170 Merci. Et du côté de monsieur Jean-Pierre Vigneault, ministère de la Santé et des Services sociaux?

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

175 Je n'ai pas de document à déposer, mais j'aimerais apporter quelques précisions sur une question qui a été posée la semaine dernière. C'est concernant le radon.

180 Alors le radon, on mentionnait que c'est la deuxième source de cancer, deuxième cause de cancer du poumon. Le radon nécessite une longue exposition assez importante sur plusieurs années pour être cancérigène. À ce titre, l'exposition dans l'atmosphère en général ne nous préoccupe pas.

185 Alors c'était une question, là, est-ce que l'exploration et l'exploitation pourraient libérer du radon? Alors, ça ne nous préoccupe pas pour ce qui est des travailleurs qui seraient autour du site d'exploitation.

190 J'avais mentionné aussi qu'il y avait possiblement une cartographie des risques de radon au Québec. C'est une cartographie qui est en développement, qui ne sera pas disponible au cours des prochaines semaines.

195 Notre préoccupation serait beaucoup plus: Est-ce que le radon, il pourrait avoir augmentation de dégagement de radon dans les sous-sols, dans les maisons et tout ça? Alors nous, on n'est pas en mesure de donner cette information-là, je pense que c'est à d'autres ministères ou d'autres experts de nous dire si l'exploitation et l'exploration pourraient amener un dégagement supplémentaire dans les résidences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

200 OK, merci beaucoup. Du côté de madame Hope Deveau-Henderson de l'Association pétrolière et gazière du Québec?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

205 Bonjour monsieur le Président. Aujourd'hui, on vous dépose une analyse comparative des émissions de gaz à effet de serre d'un puits conventionnel versus un puits non conventionnel.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

210 OK, merci beaucoup. Du côté de Gaz Métro, monsieur Jean Trudelle?

**PAR M. JEAN TRUELLE:**

215 Oui monsieur le Président, pas de document à déposer pour l'instant. Il pourrait y en avoir si requis lors des interventions.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Et monsieur Lacoursière?

220 **PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Monsieur le Président, j'ai déposé mon PowerPoint.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

225 OK, merci. Madame Gagnon?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

230 La même chose, j'ai déposé le PowerPoint et des documents écrits.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

235 Merci beaucoup.

J'imagine aussi que du côté de monsieur Vigneault, vous allez déposer votre présentation que vous allez faire tout à l'heure...

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

240

Oui, tout à fait.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

245

... à la Commission?

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

250

Tout à fait, dans le courant de l'après-midi, les documents sont disponibles dans quelques minutes en arrière.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

255

OK. Bien merci beaucoup.

Donc je laisserais la parole à madame Christiane Gagnon, professeure au Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.

260

---

**PRÉSENTATIONS  
LES ASPECTS HUMAINS**

**1. ASPECTS SOCIAUX ET LES FAÇONS DE FAIRE POUR LES MINIMISER;  
LES RÉACTIONS ATTENDUES DE LA POPULATION FACE À DES PROJETS D'ENVERGURE**

265

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc je laisserais la parole à madame Christiane Gagnon, professeure au Département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi.

270

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

Bonjour monsieur le Président.

275 Alors monsieur le président, madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, d'entrée de jeu, je souhaite saluer l'initiative de la Commission et du BAPE pour avoir initié cette session sur cet enjeu incontournable que sont les impacts sociaux et les impacts de nouveaux projets industriels. Alors je vous remercie pour votre invitation.

280 Mon plan, pour les quinze (15) prochaines minutes, c'est un temps très compté, très bref, alors évidemment, les quatre (4) points qui seront développés ne sont pas de l'ordre d'une synthèse de toutes les études d'impact qui ont pu être faites à ce sujet-là, mais tout de même, mon propos s'appuie sur des considérations méthodologiques, sur les connaissances accessibles, sur les meilleures pratiques et les études ex post qui ont été faites, notamment aux États-Unis.

285 Alors j'ai tenté d'identifier aussi quelques éléments de pistes de réflexion pour les fins de la Commission.

290 Alors dans un premier temps, comme il y a parfois une confusion sur ce que sont les impacts sociaux, je vais revenir sur cette notion centrale et sur la pertinence de l'évaluation des impacts sociaux.

295 Quelques exemples d'impacts sociaux appréhendés que j'ai classés selon les différents enjeux de développement durable tel que défini par la Stratégie québécoise de développement durable.

Enfin, quelques avenues possibles dans un premier temps et quoi retenir pour un suivi intégré.

300 Alors qu'est-ce que les impacts sociaux? Alors suite à un changement planifié ou à un projet, il y a des effets directs. Comme par exemple, des impacts sur le paysage; des impacts indirects, s'il y a construction, il y a augmentation de transport lourd. Cependant, le transport lourd n'est pas un impact direct.

305 Ce sont les impacts qui sont le bruit et l'effet du bruit par exemple sur le niveau de stress des personnes ou encore l'augmentation des accidents, ce sont des effets indirects.

310 Les impacts cumulatifs! Alors par exemple, pour un même territoire, que ce soit une région ou une localité ou un bassin versant ou une source d'eau souterraine, on peut avoir plusieurs puits sur un même site, donc il y a des impacts cumulatifs, des impacts positifs et négatifs.

Parfois, on a l'impression que lorsqu'on utilise le terme impact, ce n'est que négatif; mais les impacts ne sont pas que négatifs. Par exemple, on pourrait dire que les impacts positifs seraient les redevances et les impacts négatifs seraient le bruit.

315 Ces impacts se produisent sur des court, moyen et long termes. Dans le cas des impacts sociaux, le plus souvent, les changements sociaux, par exemple dans la culture ou dans la cohésion sociale de la communauté, peuvent se faire sur un moyen et long termes, d'où l'importance de les suivre.

320 Les impacts sociaux aussi sont liés au cycle de vie du projet, c'est-à-dire qu'on n'a pas les mêmes impacts sociaux selon qu'on est en période de planification ou de forage, en période d'exploitation, en période de fermeture ou de postfermeture.

325 De même, les impacts sociaux dépendent des caractéristiques des zones à l'étude définie et ça, ça va du voisinage, par exemple si on prend l'exemple du bruit ou au planétaire, en parlant par exemple des changements climatiques.

330 Et les zones à l'étude peuvent bien sûr aller, comme je le disais, de la région à la localité, à un bassin versant, et des types d'impacts qui peuvent aller à des questions de qualité de vie, mais même aussi aux impacts des mesures de mitigation.

335 Alors ce sont des effets aussi qui sont en relation avec les enjeux de développement durable et qui influencent ou modifient la qualité de vie d'individus, de groupes sociaux, de communautés concernées, voire même les générations futures.

Alors pour en venir maintenant à la méthodologie de l'évaluation des impacts sociaux, en quoi elle consiste! Elle consiste à documenter systématiquement les impacts sociaux appréhendés et connus, ainsi que leur interaction avec l'environnement.

340 Alors interaction est soulignée parce qu'on a parfois tendance à dissocier ou à diviser les impacts sociaux des impacts biophysiques, mais en réalité, si par exemple il y a une atteinte à l'accès ou à la qualité de l'eau potable, eh bien, il y aura des impacts sociaux directs. Qui devra payer pour avoir de l'eau potable? Comment les gens feront pour avoir accès à de l'eau potable? Etc.

345 Alors des impacts qui sont aussi pour la communauté d'accueil, à partir d'un état des lieux et selon des scénarios dont celui du statu quo.

350 Elle consiste aussi, cette méthodologie, à évaluer, c'est-à-dire porter un jugement sur le degré d'influence des modifications appréhendées.

Et finalement, elle nous permet d'anticiper le plus possible les risques sociaux et des mesures d'atténuation selon différents scénarios. Alors j'ai souligné risques sociaux, vous me permettrez, monsieur le Président, de donner une petite définition ici du risque social!

355 Alors au lieu de penser les impacts sociaux comme étant des passages obligés, c'est-à-dire, genre on fait pas une omelette sans casser des œufs, on peut les envisager comme un système potentiel de risque afin de faire leur prévention, sur la base d'une planification sociale et économique adéquate.

360 Le risque, qu'est-ce qu'on entend par risque, le risque désigne la possibilité qu'un changement planifié ou un projet amène des pertes ou des destructions ou des nuisances. En quelque sorte, il est vu comme un contre-indicateur, le risque, de la sécurité.

365 C'est un peu comme, si vous me permettez la comparaison, si on utilisait, on se disait, bon bien, les impacts environnementaux, on va les traiter une fois qu'ils vont arriver, et puis on va prévoir des mesures de compensation.

Au départ, on essaie de prévoir quels sont les impacts et d'utiliser des technologies pour les diminuer. C'est la même chose pour les impacts sociaux.

370 À quoi peut servir, disons, plus spécialement l'évaluation des impacts sociaux? Elle peut servir à modifier le design du projet, à juger la recevabilité du projet, à débattre de son acceptabilité sociale, à identifier les impacts et les coûts sociaux afférents, puisqu'il peut y avoir des coûts afférents pour chacun des types d'impacts, identifier des mesures d'atténuation et finalement, faire un plan de suivi efficient.

375 Pour terminer sur l'évaluation comme telle des impacts sociaux qui est une méthode qui nous permet – elle nous permet de répondre aussi à des questions d'équité et de viabilité.

380 Alors ce sont des exemples de questions mais qui m'apparaissent tout de même comme des questions centrales. Est-ce que le projet améliore ou non la qualité de vie des générations présentes? Vous avez les populations affectées et futures.

385 Quels sont les coûts sociaux rattachés à ce changement selon le cycle de vie du projet?

Quels sont les groupes sociaux impactés négativement et positivement?

Et finalement, en quoi le projet répond ou non aux principes et orientations de développement durable?

390 Comme je l'ai annoncé tout à l'heure, j'ai classé un certain nombre d'impacts sociaux appréhendés, c'est-à-dire qu'on sait pas si dans tel ou tel milieu, dans telle ou telle situation, ça se produirait, c'est une liste qui est non exhaustive, mais je les ai classés selon quatre (4) enjeux et orientations de développement durable.

395 J'ai laissé tomber les impacts qui concernaient la santé, puisqu'ils seront traités tout à l'heure, la même chose pour la gestion des risques.

400 Alors première orientation de développement durable qui est d'ailleurs une orientation prioritaire du gouvernement du Québec: Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

405 Quels types d'impacts sociaux on peut rattacher à ça? Bien, des modifications dans les usages et affectations du territoire. Par exemple, si on a des usages agricoles ou récréatifs versus un usage industriel, il y a donc des possibilités de conflit.

Il peut y avoir aussi des modifications dans les orientations et les projets prévus par la municipalité et la société civile. Des modifications aussi au plan d'urbanisme, au schéma d'aménagement pour conformité.

410 Il peut y avoir aussi des pressions sur les infrastructures publiques existantes. Par exemple si on a une augmentation de transport lourd, eh bien, on aura comme conséquence une détérioration des routes, des coûts supplémentaires pour la réfection pour les autorités. Donc c'est un exemple de coût social dont je parlais tout à l'heure.

415 On peut aussi avoir des demandes des promoteurs pour des nouvelles infrastructures publiques, comme des routes ou encore pour l'augmentation de la population, des écoles, des services sanitaires pour les travailleurs et de sécurité.

420 Il peut aussi y avoir une demande de l'industrie pour l'achat de nouveaux équipements pour la sécurité et la gestion des risques.

Deuxième grande orientation de développement durable: Sauvegarder et partager le patrimoine collectif.

425 Alors bien sûr, il peut y avoir des modifications dans le paysage urbain et rural, il peut y avoir des impacts visuels, il peut aussi y avoir des modifications de l'ensemble architectural et du patrimoine bâti.

430 Troisième enjeu de développement durable: Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

Alors c'est toujours dans l'ordre des possibilités, il peut y avoir une pénurie de logements locatifs, une augmentation du coût du logement suite à l'arrivée massive de travailleurs avec des hauts revenus. Il peut y avoir une augmentation du coût des différents produits ou services liés à la

435 construction, une augmentation ou une diminution de la valeur des maisons, selon la distance par rapport à la localisation des puits.

440 Une augmentation ou diminution de construction résidentielle. Une hausse du marché de la revente et l'apparition de nouveaux quartiers avec d'autres standards ou de nouveaux standards, par exemple comme le LEED.

445 Toujours concernant l'orientation, prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques. On peut observer une augmentation de la multiculturalité et de l'apparition de nouvelles cultures et valeurs.

Des changements dans les comportements aussi dans la communauté face aux nouveaux arrivants, et peut-être même des difficultés quant à la cohabitation.

450 Certaines études ont démontré qu'il pouvait y avoir aussi augmentation de la criminalité, division au sein de la communauté d'accueil et entre les communautés voisines, par exemple si les redevances vont seulement dans une communauté dans la ville centre, eh bien, les communautés voisines, comme ça s'est vu dans le cas du projet Alma que j'ai suivi, comme vous le savez, pendant huit (8) ans, j'ai fait un modèle de suivi des incidences sociales.

455 L'augmentation des perceptions d'iniquité et marginalisation et insécurité chez des individus et des groupes.

Il peut y avoir aussi une recomposition des groupes sociaux de la communauté, par exemple on peut avoir l'arrivée ou l'apparition de nouveaux riches avec pouvoir d'achat.

460 Et finalement, tout ça peut résulter en des perturbations dans la cohésion sociale de la communauté d'accueil.

465 Quatrième et dernier enjeu de développement durable et donc des impacts appréhendés possibles: Répondre au changement démographique. Et j'ai associé un autre enjeu avec ça qui est accroître l'efficience économique.

470 Alors accroissement temporaire et permanent de la population locale dans la ville centre ou dans la région, modification dans la structure de l'emploi. Qu'est-ce que je veux dire par la structure de l'emploi, c'est par exemple des emplois de service versus des emplois manufacturiers, par exemple.

Augmentation des taxes municipales ou redevances, opportunité de création d'entreprises ou renforcement de celles existantes.

475 Et finalement, revitalisation des activités commerciales pour les communautés d'accueil et les villes centres.

Et enfin, informer, sensibiliser, éduquer, innover qui est un autre enjeu de développement durable.

480 Seulement deux (2) petits points! Mise en place de plan de formation pour une main-d'œuvre spécialisée pour l'industrie et finalement, la mobilisation du financement public pour répondre à ces besoins de formation.

485 Et on peut observer aussi plus de concertation entre différents types d'acteurs, notamment à travers la création de comités de suivi.

Le troisième point de ma présentation – il ne reste que quelques diapositives, je devrais entrer dans mon temps – quelle avenue peut-on explorer dans un premier temps?

490 Alors quelles sont, dans le fond, les considérations préalables avant de passer à l'action ou de prendre des décisions? Il me semble qu'il serait préférable d'avoir une évaluation environnementale stratégique a priori, compte tenu que c'est une industrie qui est multipromoteurs et multisites, incluant bien sûr les impacts sociaux indirects et cumulatifs, les coûts et risques sociaux, les interactions avec les impacts environnementaux, selon le cycle de vie du projet et bien sûr, les mesures de mitigation.

500 Deuxième considération préalable! S'il y a acceptabilité sociale et recevabilité environnementale, il me semble, monsieur le Président, qu'il serait important d'accompagner les municipalités et les populations afin de renforcer leur capacité d'évaluation et de gestion pour cette industrie.

505 Comme vous le savez, plusieurs de nos municipalités au Québec sont des petites municipalités où il n'y a qu'un secrétaire-trésorier qui est souvent le seul permanent et où les élus sont bénévoles, alors il est très difficile pour ces municipalités de connaître les impacts, de connaître comment gérer et travailler avec une industrie et avec des multinationales. Donc ils ont un manque de ressources à tous les niveaux.

510 Alors l'État, en tant que fiduciaire des ressources naturelles, il me semble, a le devoir d'encadrer l'ensemble des modalités et opérations à toutes les étapes, pour assurer à chaque communauté, quels que soient ses moyens dont elle dispose, une expertise et d'une garantie quant à la protection de son milieu. Selon moi, c'est une question de justice environnementale.

515 Et enfin, des avenues préalables, c'est la formation d'un comité d'évaluation et de suivi dans chaque communauté affectée.

520 Pourquoi chaque communauté, c'est que chaque milieu a des caractéristiques culturelles, sociales, biophysiques différentes, alors tous les sites industriels n'ont pas les mêmes impacts sur cette communauté.

525 Alors ce comité de suivi pourrait comprendre le promoteur, les élus, les experts, les citoyens, les personnes affectées, avec des moyens suffisants bien sûr, puisque pour faire un bon suivi, ça prend des moyens, pour assurer aussi la rigueur, l'indépendance et la communicabilité de l'évaluation et de suivi.

530 Je déposerai un petit bouquin sur justement une analyse qu'on a faite de dix (10) comités de suivi au Québec pour analyser, c'est un nouveau lieu de gestion environnementale.

535 Donc pour parler de communicabilité d'évaluation de suivi, bon, j'avais une diapositive, je pense qu'elle a passé, mais c'est pas grave!

540 Donc en résumé, quoi retenir pour un suivi intégré et adapté? Alors compte tenu de la nouveauté de ce type d'industrie au Québec, le suivi intégrerait donc une évaluation en continu des impacts sociaux et des impacts environnementaux pour chaque site.

545 Cette évaluation intégrerait aussi les normes et les standards de l'industrie mais aussi les enjeux et principes de développement durable dont celui de précaution.

550 Et finalement, le suivi et l'évaluation comprendraient les engagements de l'industrie et de la compagnie, ses plans de gestion environnementale et de risque, ainsi que les conditions d'exploitation gouvernementales, par exemple par le biais du décret, ainsi que des mesures d'atténuation.

555 Alors vous avez ici un modèle d'évaluation et de suivi des incidences sociales que j'ai déjà fait. Je sais pas si vous êtes en mesure de voir à l'écran, monsieur le Président, pour voir un petit peu à quoi ressemble cette image. Eh bien, c'est un pont, en fait, avec deux (2) rives. Du côté gauche, un changement planifié, et du côté droit, un objectif, vers un développement local ou régional durable.

560 Alors le suivi est ici conçu comme étant justement un moyen, un pont pour aller entre ces deux (2) rives, et j'aimerais souligner, j'aurai pas le temps de détailler le modèle, il est de toute façon accessible sur un site Web, mais je voulais souligner ici l'importance des lieux d'échange et

de diffusion et au centre des incidences, la qualité de vie qui repose évidemment sur les communautés d'accueil, sur les zones à l'étude, etc.

555

Et enfin, pour conclure en résumé quoi retenir! L'évaluation et le suivi des impacts sociaux de l'industrie du gaz de schiste devraient inclure les particularités de l'industrie.

560

Ces particularités sont: L'industrie est multipromoteurs, multisites, voire multipuits sur un même site, avec des infrastructures secondaires, quand on pense à un gazoduc ou à un bassin de rétention par exemple.

565

Elles comportent aussi un certain nombre d'incertitudes scientifiques quant aux impacts à moyen et long termes.

570

Enfin, l'évaluation des impacts sociaux en continu est un outil de développement durable; elle associe les populations affectées afin d'anticiper les risques sociaux le plus possible et de mieux assurer leur avenir, celui des générations futures et des patrimoines communs de l'humanité dont l'eau.

Alors voici le site Web pour le public qui aimerait avoir accès aux travaux qui ont été faits sur ces questions de suivi et de modèles de suivi.

575

Merci de votre attention, et j'attends vos questions, en espérant que ça réponde à vos attentes.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

580

Merci beaucoup madame Gagnon.

Nos questions et commentaires, on va y revenir au retour de la pause. Donc merci beaucoup pour cette présentation, surtout que vous êtes entrée dans le temps, c'est fantastique.

585

---

**2. LA GESTION DE LA SÉCURITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT AU MOMENT  
DE L'EXPLORATION ET DE L'EXPLOITATION DES GAZ DE SHALE**

590

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, monsieur Jean-Paul Lacoursière, professeur au Département de génie chimique à l'Université de Sherbrooke.

Monsieur Lacoursière, la parole est à vous.

595 **PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Monsieur le Président, madame la Commissaire, messieurs les Commissaires! Mon nom est Jean-Paul Lacoursière, je suis ingénieur chimiste et ça fait quarante-six (46) ans que j'exerce ce métier tant dans l'industrie que comme consultant maintenant et à l'université.

600

Pendant les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix, il y a eu plusieurs accidents dans l'industrie chimique. Ces accidents ont amené l'OCDE, l'Organisation pour la coopération et le développement chimique, de se pencher sur le problème et de publier un guide ou, si vous voulez, un concept de gestion des risques, en fait, ils appellent ça, j'oublie le nom, "Les Principes directeurs".

605

Donc ces Principes directeurs ont été repris aux États-Unis par OSHA, Organisation pour la sécurité et la santé, dans un règlement qui s'appelle 1910.119 sur la sécurité des installations chimiques, et par EPA dans un autre règlement qui s'appelle "Risk Management Program".

610

Au Canada, Environnement Canada a repris les travaux d'EPA et a publié un règlement qui s'appelle le Règlement sur les urgences environnementales.

615

Donc du côté de l'industrie du pétrole API a publié en 2007 un bulletin qui porte le numéro 75L qui reprend ce que OSHA a publié, le Règlement 1910.119.

Ce que j'ai voulu démontrer, c'est la traçabilité à partir de l'OCDE jusqu'à API dans son règlement, dans son bulletin 75L.

620

J'ai beaucoup de matériel, mais ne vous en faites pas, je vais comprimer!

Je vais traiter de quelques définitions qui sont importantes, du risque des gaz de schiste, du concept général de gestion de la sécurité, d'un programme d'amélioration, d'un concept d'amélioration continue, et le cœur est le cinquième élément qui est le programme de gestion de la sécurité de l'environnement, et je vais conclure.

625

Définitions importantes, danger et risque! Qu'est-ce que le danger? C'est la caractéristique chimique ou physique, les caractéristiques physiques ou chimiques qui ont le potentiel de causer des préjudices aux personnes, aux biens et à l'environnement. Par exemple, pour le propane, c'est son inflammabilité et pour une voiture, c'est son énergie cinétique, sa vitesse. On ne peut pas changer ces dangers, c'est inhérent.

630

635 Définitions qui vont rentrer dans le risque, on va parler de scénarios d'accidents, de conséquences de la survenue de ces scénarios, de la vulnérabilité des biens ou des personnes et de la probabilité de l'événement.

On se posera donc les questions suivantes, et c'est ça qu'on va devoir gérer. On va devoir gérer ce risque en se posant les questions suivantes!

640 Que pourrait-il survenir? Quelles seraient les conséquences potentielles de cet événement? Quelle en est la probabilité et quelles sont les vulnérabilités? Quatre (4) questions.

645 Juste pour fins de rappel suite aux discussions de la semaine dernière, ce que j'ai retenu, ici, j'aurais dû employer le mot danger, sans doute, des gaz de schiste. Que pourrait-il survenir et quelles seront les conséquences potentielles?

650 On a discuté la semaine dernière, on a identifié fuite potentielle de gaz, de boues de forage lors du forage ou de la fracturation, d'infiltration potentielle de gaz dans les structures de surface, d'éruption potentielle de gaz en tête de puits ou de déversement potentiel de boues et de produits chimiques qui ont des conséquences sur l'environnement.

655 Quelles seraient les vulnérabilités? Ce sont les populations, surtout où il y a des fortes concentrations de populations ou des populations qui sont vulnérables; populations vulnérables: centres de petite enfance, écoles, résidences de personnes âgées, hôpitaux et bâtiments. Les aquifères d'eau potable, les puits et les cours d'eau sont des vulnérabilités.

660 Maintenant, le cœur est ici. Quelle est la probabilité? La probabilité, elle va être fonction des anomalies potentielles des structures géologiques, de la qualité des gaz, y a-t-il ou non de l'hydrogène sulfuré, par exemple? On a dit qu'il y en avait pas dans le secteur.

665 Les techniques de forage, les programmes de gestion qu'on va mettre en place, donc ces probabilités pourraient varier avec chaque entreprise et chaque site selon les modes de gestion qu'on va mettre en place. Et j'insiste beaucoup donc sur le mode de gestion qu'on va mettre en place, parce que ce sera le cœur pour contrôler ces risques.

Concept général! L'objectif, c'est la mise en place d'un système de gestion centré sur la prévention, la préparation si une urgence survenait et l'intervention en cas d'urgence et le rétablissement après cette urgence.

670 Essentiellement, c'est la façon dont au Canada on traite la gestion des risques.

Ce concept est tiré de travaux auxquels je participe qui est un "working group" sur le "use planning", ça a été créé par la commission européenne, que faut-il pour assurer la sécurité?

675 Il faut une technologie sécuritaire, elle est essentiellement codifiée par l'API. Il faut une gestion sécuritaire et rigoureuse.

680 Il faut un espace entre le générateur de risque et la source de risque, j'ai appelé ça aménagement du territoire, et il faut des plans d'urgence. Remarquez que les plans d'urgence, c'est pluriel; il y a ceux de l'entreprise et ceux de la municipalité.

Ça se fait sous une inspection rigoureuse.

685 On a mentionné qu'on voulait faire du cash, il va falloir dépenser du cash en inspections. Il faut des indicateurs de performance pour prévenir, pour avoir une idée de ce qui va survenir et tout ça doit se faire avec le public, avec les citoyens affectés, en les informant et en se concertant avec eux. Si on met ça en place, on a d'excellentes chances de succès. Si on oublie un des éléments, ça risque de pas fonctionner.

690 Je vais traiter d'un sujet qui est important aussi, c'est l'aspect amélioration continue. On y a fait allusion la semaine dernière.

695 Ici, ça s'appelle le principe ALARP, "as low as reasonably practicable". La section rouge de ce graphique dit que ces risques sont inacceptables; la section jaune dit que ces risques sont tolérables, il s'agit juste de les maintenir.

700 La section orange, c'est la section ALARP, "as low as reasonably practicable", c'est-à-dire la section où on va réduire les risques à un niveau si bas qu'il est raisonnable de le faire, en considérant les ressources à notre disposition. C'est la section où on se situe la plupart du temps et c'est la section où on va tenter, avec le temps, d'améliorer la situation.

J'ai noté que les pratiques recommandées de API sont en évolution constante et justement dans ce principe d'amélioration continue.

705 Le cœur du programme! Dix-huit (18) éléments. Je vais pas tous les couvrir parce qu'on n'aura pas le temps de le faire, seulement quelques-uns.

710 Il y en a dix-huit (18) qui sont répertoriés ici; ils sont décrits chacun, je vous les laisse pour considération. Je vais en prendre seulement quelques-uns!

715 Donc culture de sécurité, information à acquérir et à garder à jour, analyse des dangers et des risques, procédures de gestion des changements, procédures d'opération, pratiques sécuritaires, gestion des entrepreneurs, formation, intégrité mécanique des équipements, revue prédémarrage, enquête d'accidents ou d'événements non désirés, plan d'urgence, inspection, mesures de performance en sécurité et environnement, dossiers et information, bon voisinage, aménagement du territoire, information et concertation.

720 Je vais en prendre quelques-uns. Le premier, celui que je considère d'une importance fondamentale. Si on n'a pas ça, on manque notre coup. C'est la culture de sécurité.

C'est la combinaison des valeurs de groupe et de comportements des individus qui déterminent la manière dont la sécurité est gérée. La culture de sécurité commence au sommet de l'organisation et requiert le soutien, la compréhension et une adaptation à tous les niveaux.

725 Défaut de culture, c'est BP, c'est Texas City l'explosion, c'est Deepwater Horizon, c'est NASA avec les navettes Challenger et Columbia. C'est ça que le manque de culture de sécurité fait. Pousser trop pour le profit conduit à la ruine!

730 Quels sont les éléments qui font qu'on peut développer et soutenir cette culture de sécurité? Il faut maintenir dans l'entreprise un sentiment de vulnérabilité afin d'éviter la complaisance. Quand j'étais dans l'industrie, tous les matins je disais à mon monde: C'est dangereux ce que vous faites, faites attention! Ils sont tous retournés à la maison alors que d'autres, ce ne fut pas le cas dans d'autres entreprises.

735 Il faut donner aux individus les moyens requis pour leurs fonctions, maintenir un niveau d'expertise suffisant, établir une communication ouverte et efficace, établir un environnement favorable à l'apprentissage, gagner et conserver la confiance de son organisation et des parties prenantes, et fournir des réponses rapides aux questions traitant de l'environnement et de la sécurité.

740 Cette culture de sécurité, ce n'est pas seulement l'industrie mais les ministères impliqués.

745 Je vais choisir, je vais sauter par-dessus celle-ci et aller à l'autre ici qui est aussi extrêmement importante. C'est l'analyse des dangers.

Ici, il s'agit d'identifier, d'évaluer, et lorsque inacceptable, de réduire les conséquences et la probabilité d'événements affectant la sécurité ou l'environnement en utilisant la méthodologie appropriée pour étudier ce qui suit.

750 Ici donc, on parle de structure géologique, donc les méthodes, procédures de forage, procédures de fracturation, produits chimiques utilisés, proximité des populations et éléments sensibles de l'environnement.

755 L'exploitation, donc les équipements d'exploitation, compresseurs et système de déshydratation des gaz, de l'entretien ou maintenance si vous voulez.

760 Et il y aurait lieu ici de développer une étude générique sans doute pour faciliter le succès. Cette étude pourrait être réalisée par l'Association pétrolière du Québec ou tirer des pratiques de l'American Petroleum Institute. Ça faciliterait la communication, le partage de l'information avec les autorités publiques, particulièrement cet élément alimente la préparation du plan d'urgence, donc cet élément 3 alimente l'élément plan d'urgence.

765 Je vais d'ailleurs aller tout de suite au plan d'urgence! Les autres éléments sont importants, je vous les laisse pour considération, mais j'ai peur que je n'aie pas le temps de tous les couvrir.

Donc ici, l'élément 12, plan d'urgence! Il s'agit de mettre donc en place un plan d'urgence interne, ce qui s'appelle PUI qui assure que tout le personnel est affecté, est au courant des risques et sait quoi faire si un événement non désiré survient.

770 Le PUI doit s'arrimer avec les plans d'urgence externes, ceux de la municipalité et des organismes gouvernementaux. Et les informations appropriées doivent être partagées et communiquées aux citoyens potentiellement affectés.

775 Il s'agit donc de revoir les risques, j'en ai traité précédemment, et de retenir ce qu'on a besoin pour l'élaboration du plan, de développer des scénarios potentiels d'accident et de développer une approche structurée à l'intervention, et de s'assurer que les ressources requises en équipement et personnel sont disponibles et qui les fournira.

780 Il n'est pas le temps à trois heures (3 h) du matin de décider ou de penser qui va fournir quoi! Et d'identifier les moyens d'alerte, et surtout, de faire l'essai du plan.

Ici encore, il y aurait lieu de développer un plan modèle, ça faciliterait la vie des municipalités et sans doute de l'industrie, pour développer ses plans d'urgence.

785 Faire des références, celles canadiennes qui sont indiquées ici, ainsi que les travaux du conseil pour la réduction des risques d'accidents industriels majeurs.

790 Celle-ci est importante aussi, elle est nouvelle. Ceux qui sont familiers avec le Règlement 1910.119 le retrouveront pas là-dedans, mais ça l'a été une nouvelle demande, l'OCDE a travaillé là-dessus, j'ai travaillé là-dessus, et ça a été une demande qui a été faite à BP aussi.

795 Il s'agit ici d'avoir des mesures de performance. L'objectif, il y a deux (2) sortes de mesures de performance, les audits qui sont classiques, que l'on connaît, qui vérifient la conformité au règlement. Ce qui est nouveau, c'est le dernier paragraphe, c'est des indicateurs de performance qui mesurent la performance actuelle et servent à prédire le futur. Ils sont rétrospectifs et prospectifs.

800 Pour fins de mémoire, ceci est tiré du bulletin 75L, mais j'ai cru qu'il serait bien de les rapporter, je crois que la clé ici, la clé du succès, c'est que l'industrie doit agir comme l'invité des résidents, les personnes qui habitent dans le secteur.

805 L'industrie doit s'assurer de protéger la sécurité du public, de prendre les moyens pour assurer la quiétude des résidents, de s'assurer de réduire au minimum les surfaces affectées, de protéger l'environnement, de respecter les droits des propriétés des autres, de prendre les précautions pour protéger les animaux de ferme, les animaux sauvages, de garder les équipements en bonne condition et de conduire de façon sécuritaire et de rapporter les dommages s'ils en causent.

810 Le dix-septième, il faut conserver une zone, un espace entre la source de risque et les récepteurs.

815 Le Règlement actuel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur le gaz naturel et le pétrole et les réservoirs souterrains spécifie ces données. Peut-être qu'il faut considérer, j'indique ici considérer, j'ai pas indiqué qu'il faut augmenter, j'ai indiqué: Il faut considérer augmenter cette distance à proximité des concentrations élevées de personnes, populations, populations vulnérables, donc celles que j'ai mentionnées, CPE, écoles, foyers de personnes âgées et hôpitaux. Parce que ces personnes sont difficiles à évacuer, ça prend du temps pour les évacuer et donc, il serait prudent d'avoir un espace plus grand dans ces secteurs.

820 Tout ça se fait, c'est le dernier élément, se fait en concertation. On en a parlé. On a parlé d'assemblées publiques, on a parlé de prendre en compte les recommandations des résidents et d'assigner une personne responsable pour maintenir le lien de communication entre l'entreprise et les résidents.

825 De prendre en compte les plaintes et d'effectuer les correctifs si ça s'impose.

830 Nous avons un modèle qui fonctionne au Québec pour ce type de concertation. Il s'appelle Comité mixte municipal-industriel-citoyens, ce modèle est en place dans plusieurs municipalités, suffisamment bon pour que la France le prenne dans la Loi Bachelot sur les risques industriels majeurs.

En conclusion! La gestion de la sécurité de l'environnement lors des activités d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste requiert un programme de gestion complet.

835 J'insiste, c'est un programme qui est structuré, qui doit être complet, pas à la pièce, tous ces éléments sont importants, ils doivent être intégrés, et je le décris dans l'acétate suivant!

840 Pour moi, c'est une structure qui est supportée, qui repose sur des fondations, sept (7) éléments de fondations. S'engager dans la sécurité, comprendre les dangers et les risques, les maîtriser, il y a un gros élément de maîtrise, vous voyez en bleu pâle, mesurer la performance, contrôler, donner un espace suffisant entre le générateur de risque et le récepteur.

Et tout ça doit se faire en concertation avec les citoyens qui résident dans le secteur.

845 Et j'ai indiqué à mon avis quels seraient les organismes qui sont affectés à chacun de ces éléments de fondations.

Voilà monsieur le Président ma prestation.

850 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup monsieur Lacoursière. Nous vous reviendrons dans quelques minutes pour des questions additionnelles.

855

---

### 3. LE GAZ DE SHALE ET LA SANTÉ PUBLIQUE

860 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va passer la parole à monsieur Jean-Pierre Vigneault du ministère de la Santé et des Services sociaux!

La parole est à vous, monsieur.

865

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

870 Monsieur le Président, madame, messieurs les Commissaires, merci de nous inviter à faire valoir nos préoccupations face à cette industrie naissante qu'est l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste.

875 Si vous voulez, dans un premier temps, si vous le permettez, j'aimerais vous présenter les quelques experts qui m'accompagnent et qui pourront tout à l'heure répondre à vos questions. Alors je demanderais aux gens de se lever à mesure que je les nomme!

Madame Audrey Smargiassi qui a un doctorat en sciences de l'environnement et qui poursuit des études postdoctorales actuellement.

880 Madame Céline Campagna qui a un Ph. D. en sciences animales et un bac en biochimie.

Monsieur Denis Gauvin, biologiste, a une maîtrise en sciences de l'environnement.

Madame Lise Laplante, médecin-conseil, et maîtrise en santé communautaire.

885 Tous ces gens sont de l'INSPQ, en passant, l'Institut national de santé publique.

Madame Geneviève Brisson, anthropologue, et docteur Gaétan Carrier, médecin et détenteur d'un Ph. D. en santé communautaire, option toxicologie.

890 Alors le plan de la présentation! Je vais vous présenter les objectifs de la présentation; nous allons parler de la notion de gestion de risque, les principales préoccupations de santé publique que sont l'eau, l'air, les risques technologiques et les dimensions sociales et qualité de vie.

895 Les objectifs de la présentation! Alors à partir de la littérature recensée à ce jour, documents scientifiques, rapports d'experts ou d'agences gouvernementales, présenter les éléments de danger connus et présenter les effets potentiels connus, exposer les informations manquantes au regard des effets à la santé.

900 À ce titre, je dirais, comme c'est une industrie relativement jeune qui s'est implantée plus aux États-Unis et qui est maintenant en train de s'implanter chez nous, on a travaillé avec ce qu'on avait et ce, depuis peu. Alors tout comme plusieurs ici, on n'a pas une longue expertise de ce que c'est les gaz de schiste, donc ça risque d'être un peu théorique.

905 D'autre part, plusieurs informations que nous avons demandées ne nous ont pas été  
accessibles pour des questions de confidentialité et d'accès à l'information et tout ça. Alors comme  
ministère aussi, on doit vivre avec ça.

910 Plusieurs donc sont accessibles depuis peu. Alors ils pourraient être éclairants, mais on n'a  
pas eu le temps d'en prendre connaissance autant qu'on l'aurait espéré.

Donc on a de l'information, mais de l'information incomplète.

915 D'autre part, on ne connaît pas non plus le rythme de développement de l'industrie qui est un  
facteur important pour avoir une bonne estimation du risque.

Donc on va parler plus de nos zones de préoccupation que de risque comme tel à la santé.

920 J'ajouterais aussi que d'habitude, à ces audiences-là, on part avec un projet concret, ce qui  
nous aide à donner une opinion plus éclairée; alors on aurait aimé être plus spécifique dans nos  
recommandations, mais on travaille avec ce qu'on a finalement.

925 Et un autre élément que j'aimerais ajouter, et ça va revenir dans plusieurs items, il y a  
toujours, par rapport au risque, une notion de bruit de fond, je dirais. C'est-à-dire qu'il y a déjà des  
risques dans l'environnement, il y a déjà du camionnage, pour dire quelque chose, il y a déjà des  
petits ou gros projets industriels qui comportent un certain niveau de risque.

930 C'est des choses, quand on va en parler, c'est des choses qui s'ajoutent au risque déjà  
présent qui, parfois, vont avoir un impact important et d'autres fois, dépendamment de la situation,  
auront un effet à peu près nul selon les situations.

935 Alors si vous permettez, un autre élément de réflexion avant d'aller plus loin! Quand on parle  
de risque, il y a trois (3) grandes zones qu'il faut prendre en considération. Il faut connaître le  
niveau d'exposition à un élément quelconque à un risque, il faut aussi connaître le type d'effet et  
aussi, le nombre d'individus exposés. Alors s'il y a un danger et qu'il y a personne d'exposé, on  
comprend que c'est pas tellement grave. Il faut tenir compte de ces trois (3) éléments-là pour  
porter un jugement sur le niveau de risque.

940 Une zone de préoccupation, c'est la qualité de l'eau, et c'est revenu régulièrement. C'était  
souvent sous-entendu dans beaucoup de questions qui ont été posées.

Alors par rapport à l'eau, les questionnements sont de plusieurs ordres. D'abord, on  
comprend que les sources potentielles de contamination de l'eau, il y a les liquides provenant de la

machinerie fixe, des véhicules lourds, des boues de forage, des fluides de fracturation et des eaux usées.

945

Il y a aussi des sources potentielles de contamination de l'eau suite à des incidents potentiels, déversements accidentels, fuite de canalisations, de joints, de réservoirs, de bassins de stockage de l'eau usée et traitement inadéquat de l'eau usée.

950

Il y a aussi, en termes de sources potentielles, la migration de gaz, de fluides de fractionnement ou d'hydrocarbures présents dans le sol dans les nappes d'eau souterraines.

955

Et aussi les contaminants potentiels industriels, acides, alcools, dérivés du pétrole, et aussi des produits naturels qui sont déjà dans l'environnement, métaux, chlorures, matières résiduelles solides, des gaz dissous.

Les radionucléides, on parle de radon, j'en ai parlé tout à l'heure.

960

Alors les effets potentiels sont divers effets chroniques incluant des effets cancérigènes selon la nature des produits utilisés, la quantité et le degré d'exposition.

965

Par rapport à la contamination de l'eau, il y a des cas rapportés dans la littérature. Il y a des cas présumés de la nappe phréatique, des eaux de surface ou de l'eau de consommation; on parle de cas au Colorado, en Pennsylvanie, au Texas et au Wyoming entre autres.

D'autre part, par rapport à l'eau, le gouvernement américain a demandé récemment à l'EPA d'examiner les risques potentiels de l'exploitation des gaz de shale sur la qualité de l'eau potable. Et les résultats sont attendus pour 2012.

970

Il va sans dire que ce rapport-là serait très éclairant pour bien comprendre les dangers associés à l'exploration et à l'exploitation.

975

On a vu aussi qu'aux États-Unis, ils ont une plus longue histoire que nous d'exploitation, donc c'est des choses difficiles à faire ici, mais ils vont pouvoir, aux États-Unis, se baser sur de nombreuses expériences.

980

Quelles seraient les données nécessaires pour bien évaluer le risque? On en a parlé un peu la semaine dernière, les ingrédients, c'est important. On disait tout à l'heure que le MDDEP avait déposé la liste des produits utilisés.

On a les produits, mais on n'a pas la recette. Et on l'a mentionné à quelques reprises, il y a des éléments qui sont confidentiels, que pour des raisons de compétition ou autre, l'industrie ne peut pas toujours nous donner. Alors il faut vivre avec ça aussi.

985 La quantité dans les usées et les matières résiduelles, les risques de contamination des sources d'eau pendant les procédés d'exploration, d'exploitation et après la fermeture des puits.

Autres données nécessaires, l'entreposage, les conditions d'entreposage, le traitement et l'élimination des eaux, les boues usées et les matières résiduelles.

990 Enfin, aussi les mesures pour éviter la contamination des sources d'eau potable et le suivi de leur qualité.

Alors tous ces derniers éléments sont nécessaires pour porter un jugement sur le risque à la santé.

995

Autre source de préoccupation aussi, c'est la qualité de l'air. Alors la machinerie en général, les véhicules lourds, les pompes, les compresseurs; sources de contamination: l'oxyde d'azote, les oxydes de soufre, les particules fines, certains équipements particuliers tels les torchères qui dégagent des composés organiques volatils comme le benzène, certains aldéhydes et oxydes d'azote.

1000

Aussi, contamination possible, circulation sur les routes non pavées, alors on parle de particules grossières ici.

1005

Aussi, au niveau des bassins d'entreposage d'eaux usées, est-ce qu'il y a possibilité d'évaporation de COV? Et formation d'ozone issu des émanations des camions.

Alors quels sont les effets potentiels? Ça varie selon l'activité industrielle, le degré d'exposition des populations.

1010

Et les effets varient selon – les effets peuvent varier selon la durée d'exposition. Alors dépendamment des activités d'exploration, d'exploitation, alors il faut tenir compte de la durée des expositions.

1015

Pour la contamination de l'air, là aussi il y a des données nécessaires pour évaluer le risque.

Alors il faut bien connaître la concentration et la durée d'exposition aux polluants dans l'environnement immédiat, les sites de forage, dans un rayon plus grand si l'exploration et l'exploitation est intensive.

1020

Des données nécessaires: le nombre d'individus exposés selon le nombre et la nature des forages et les sites en exploitation sur le territoire.

1025 Il y a aussi, on vient d'en parler, les risques technologiques. On parle ici d'explosions, d'incendies, de fuites et déversements.

1030 Alors il y a eu des incidents survenus au Canada et aux États-Unis. Alors les incidents peuvent survenir tout au long du processus d'exploration et d'exploitation sur le site, durant le transport, après, avant l'activité.

Causes diverses: contaminants variés.

1035 Il y a aussi la fréquence des incidents qui est peu documentée. Et la gravité des atteintes à la santé variant de blessures légères à des décès, comme on a vu dans certains cas, de travailleurs ou de la population.

1040 Face aux risques technologiques, là aussi, il y a des données nécessaires pour bien évaluer le risque. Alors à titre d'exemple, l'inventaire des produits, le volume d'activité, les sites d'entreposage, les moyens de transport, les plans de mesures d'urgence, la proximité de la population.

1045 Autre source de préoccupation, c'est les nuisances. Alors il y a des effets sur la qualité de vie recensés dans les communautés vivant à proximité des sites, causés par le bruit, le transport, luminosité, vibrations, modifications du milieu de vie. Le paysage et la nature, on en a parlé un peu tout à l'heure, madame Gagnon en a parlé un peu tout à l'heure.

Les effets doivent être évalués selon la durée réelle de l'activité, et différents facteurs modulent l'intensité de ces effets; ils doivent être mieux connus pour les apprécier au Québec.

1050 Les dimensions psychologiques et sociales, on n'élaborera pas beaucoup là-dessus, madame Gagnon, je pense, a fait un bon tour d'horizon.

1055 Mais on considère à tout le moins qu'elles sont importantes et doivent être prises en compte. Il est important d'anticiper les effets et de les prévenir; à ce titre, il faut connaître comment va se développer l'industrie en général.

En conclusion, l'industrie du gaz de schiste est une industrie au Québec naissante et il est difficile de porter un jugement.

1060

On est à débiter, à se documenter là-dessus, on va poursuivre notre documentation des impacts potentiels, et il faudra bien caractériser les dangers pour être capable par la suite de mettre en place les mesures de prévention et de mitigation.

1065

Là-dessus, je rappelle la contribution de quelques experts, tous de l'INSPQ, l'Institut national de santé publique, Patrick Levallois, Céline Campagna, Pierre Chevalier, Denis Gauvin pour le domaine de l'eau; madame Audrey Smargiassi pour la qualité de l'air; pour les urgences, docteur Lise Laplante, madame Leylâ Deger, docteur Gaétan Carrier et docteur Albert Nantel, et expertise toxicologique, encore docteur Carrier et docteur Nantel, et madame Geneviève Brisson pour les dimensions sociales et qualité de vie.

1070

Merci monsieur le Président, les Commissaires, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1075

Merci beaucoup monsieur Vigneault.

Maintenant, nous allons prendre une pause de dix (10) minutes. Nous sommes de retour à trois heures vingt (3 h 20). Merci beaucoup.

1080

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1085

**REPRISE DE LA SÉANCE  
QUESTIONS DE LA COMMISSION**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1090

Si vous voulez prendre vos places, la Commission d'enquête va poursuivre son enquête sur le thème qui vient d'être abordé par trois (3) spécialistes.

1095

Mais avant de poser certaines questions à nos panélistes, moi, j'aimerais savoir, du côté de l'industrie, on a entendu parler d'un pacte social, moi, j'aimerais savoir son état d'avancement puis voir si vous pouvez déposer – j'aimerais ça que vous nous le présentiez dans son ensemble, et puis que vous déposiez ce pacte social. Qu'en est-il exactement?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1100

Monsieur le Président, est-ce que vous parlez de la déclaration de l'acceptabilité sociale de l'Association?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1105

Oui.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1110

Oui, on peut le déposer plus tard, absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1115

Et est-ce que vous pouvez nous le présenter, qu'est-ce qu'il contient? Est-ce qu'il contient des programmes de mesures de bon voisinage?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1120

On peut vous donner certains aspects de détails qui sont inclus et les comportements, les activités associées avec la déclaration, les différents éléments, oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1125

OK, nous vous écoutons.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Maintenant?

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1135

OK. Est-ce que vous voulez qu'on présente le document sur l'écran, parce que je sais pas si on l'a avec nous actuellement, mais je vais demander à un autre monsieur de venir répondre, à donner les différents éléments.

1140

Et en même temps, je vais essayer de trouver le document pour le mettre sur l'écran.

Donc je vais demander à monsieur Kim Brenneis de venir nous donner une indication des éléments de nos comportements et nos activités associées avec l'acceptabilité sociale.

1145 **BY Mr. KIM BRENNEIS:**

Mr. Chairman, do you wish me to wait for the presentation materials on the screen? No?

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1150

Monsieur le Président, est-ce que vous voulez que j'attende les matériaux qui seront présentés sur l'écran?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1155

Si ce n'est pas trop long, oui.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1160

Je pense que c'est mieux de continuer avec le discours, puis je vais essayer de chercher le document.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1165            Pendant ce temps-là. Donc, à ce moment-là, vous pouvez commencer immédiatement.  
Dès que vous aurez le document, vous nous le projetterez à l'écran. C'est un document qui va  
être déposé à la Commission, si je comprends bien?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1170            Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1175            Donc, nous vous écoutons.

**BY Mr. KIM BRENNEIS:**

1180            Merci. The social acceptability statement outlines the commitment from the industry's  
perspective to informing and consulting with local stakeholders, especially landowners and  
residents in the area to generate social acceptability. And we believe that social acceptability is a  
key criteria with sustainable development of this resource.

1185            Some of the key benefits within this is to ensure that we have a balanced engagement  
process. This means balancing meaningful engagement where stakeholders can participate in  
the process, in a dialogue with companies, and provide a timely decision and effective decision-  
making process and a regulatory process.

1190            In our experience from other jurisdictions, that often requires a definition of directly affected  
stakeholders to ensure minimum standards for consultation and notification of residents for  
example. It also is predicated on the need for early and informed information and communication,  
making sure that there is information timely in the hand of stakeholders to allow them to participate  
in the dialogue in an informed manner.

1195            That consultation then, of course, has to be considered in our project design, in our  
mitigation efforts and also in the decision by the regulator so that participation is therefore  
meaningful.

1200            In our experience from other jurisdictions, the onus should be on the parties to work out the  
consultation and the discussion on the issues. Any outstanding issues are then resolved through  
mediation, encouragement for mediation for parties to resolve their differences and ultimately a  
decision by the regulator.

1205 Now, this is the consultation aspect for the social acceptability. There is also best practices that the industry is encouraging and supporting for the sustainable development of the resource. This includes economically involving communities to mutually benefit in the actions that are taking place on the landscapes.

1210 That means local engagement of contractors and employing locally, training. It also involves best practices to manage the footprint, as Miss Gagnon was saying, to manage the impacts that are occurring on the site with regards to noise, dust control and to be, in essence, a good neighbor to manage those actions proactively.

1215 That is, in the essence, some of the key components of a social acceptability statement for the Association.

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1220 L'énoncé d'acceptabilité sociale essaie d'aviser les intervenants en termes de ce qui se passe dans l'environnement en termes d'acceptabilité sociale qui est le critère clé au niveau de l'acceptation de la ressource, l'acceptabilité donc.

1225 On veut s'assurer que l'on ait un équilibre dans l'engagement, dans le processus d'engagement. Ça veut dire équilibrer l'engagement des intervenants, les parties prenantes au dialogue et au processus et de fournir un processus décisionnel équitable.

1230 Il y a des juridictions qui souvent requièrent des définitions qui ont des impacts directs sur les intervenants au niveau des normes minimales, au niveau de ce qui se passe, par exemple, au niveau des municipalités, des résidents. Donc on veut avoir une bonne communication précoce, s'assurer que l'information soit véhiculée de façon rapide aux gens qui participent au dialogue.

Et cette consultation doit être envisagée dans notre concept de projet, dans nos efforts d'atténuation et également dans les décisions réglementaires pour que ce soit significatif.

1235 De notre expérience et de notre juridiction, les parties doivent discuter ensemble, se consulter sur les enjeux, et les enjeux restants sont résolus par la médiation. On encourage la médiation pour la résolution également par la réglementation.

1240 Donc ça, ce sont les aspects pour l'acceptabilité sociale. Et il y a également les pratiques exemplaires émises qui doivent être encouragées et soutenir le développement durable et les ressources.

1245 Cela comprend les collectivités qui sont impliquées économiquement pour qu'elles puissent profiter des activités qui sont en place, c'est-à-dire donc on parle d'engagement social des contracteurs, des entrepreneurs, de la formation, également des pratiques exemplaires pour gérer l'empreinte, comme madame Gagnon parlait, pour gérer les impacts en ce qui a trait au bruit, le contrôle de la poussière, et pour qu'on puisse être un bon voisin.

Donc gérer ces activités-là de façon proactive.

1250 Certaines des composantes clés de l'énoncé d'acceptabilité sociale, voilà, ce sont essentiellement celles-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1255 Mais avez-vous des mesures de bon voisinage, concrètement, là? Concrètement, je ne sais pas si vous avez eu le temps de mettre vos écouteurs, mais avez-vous des mesures de bon voisinage pour justement aller chercher cette acceptabilité sociale là?

**BY Mr. KIM BRENNEIS:**

1260 Yes. I think that goes in – a good neighbor initiative goes into two directions. One is a very proactive consultation process where it is not just a consultation with an individual project at an individual time or specific time, but really building an ongoing relationship with the community and an ongoing dialogue, really partners in the development in the area, again building good neighbor approach to working with the neighbors.

1270 The other one is in the proactive management of potential impacts on the site. So, a good neighbor program would address noise concerns, dust concerns, looking at the condition of the roads, working with municipalities to access the condition of the roads prior to development, and making sure we maintain those roads during and after the construction of our sites and the activities going on on our sites.

1275 So, proactively looking at those common social impacts that occur and making sure that we are addressing those on an ongoing basis to address those social impacts that Miss Gagnon was commenting on.

1280 In addition, in our experience in jurisdictions across Western Canada, the opportunity to have a collaborative process with government, communities and industry to have the discussion of a – issues that are facing the community, to address and collaborate on solutions...

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1285 Oui, je crois que l'initiative de bon voisinage va dans deux (2) directions; une est en consultation très proactive en termes de processus, c'est-à-dire que c'est pas juste une consultation avec les projets individuels à un moment précis, mais on essaie de bâtir une relation continue avec la collectivité, donc dans un dialogue, toutes les parties impliquées, donc d'avoir du bon voisinage qui soit encouragé entre voisins.

1290 Et également, il y a une gestion proactive au niveau des impacts possibles, donc un programme de bon voisinage, des préoccupations de bruit, de poussière, et également l'état de la route, de travailler avec les municipalités pour évaluer les conditions des routes avant de passer...

SON COUPÉ DE LA TRADUCTION

1295 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Excusez-moi. C'est parce que la traduction est arrêtée. Donc, on demande au technicien de rétablir la traduction pour que la sténotypiste puisse écrire. Oui, ça va bien?

1300 Donc, vous pouvez poursuivre. Merci.

Vous pouvez recommencer un petit peu la dernière phrase? Ça a pris deux minutes à peu près.

1305 **BY Mr. KIM BRENNEIS:**

1310 Yes, sorry. So, just to recant a little bit back from what I was saying, we have a policy of social acceptability statement that clearly outlines how we are going to share community impact benefits, how we are going to manage the impacts and collaborate with our neighbors to manage those impacts consulting with local authorities, and an continual relations to proactively consult with our neighbors and in an ongoing dialogue to understand their issues, bringing their interest and, as I said, to manage the issues effectively with the neighbors, with the local municipalities.

1315 **PAR L'INTERPRÈTE:**

Donc pour répéter un peu ce que je disais, nous avons une politique sur l'acceptabilité sociale qui indique comment on va partager les avantages, comment on va gérer les impacts et collaborer avec nos voisins afin de bien gérer ces impacts, consulter avec les autorités locales et avoir des processus de relations publiques, afin de bien collaborer avec nos voisins, bien

1320 comprendre leurs enjeux, leurs intérêts, et gérer tous ces enjeux avec les voisins et avec les municipalités.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1325 Donc, pour gérer ces enjeux, est-ce que vous avez pensé à former des comités comme tels avec les citoyens?

**BY Mr. KIM BRENNEIS:**

1330 Yes. In other jurisdictions, what we have done is form communities with not only the community members, but also government, other industry players – in our industry and even other industries to build, to have a collaborative dialogue what the issues are.

1335 There is a rich history of synergy groups in Alberta, that are across Alberta, that provide that forum for discussion.

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1340 Dans d'autres administrations, d'autres juridictions, nous avons formé des comités, non seulement avec des citoyens, mais aussi avec des membres du gouvernement, d'autres intervenants dans l'industrie et dans d'autres industries, afin d'avoir donc un dialogue collaboratif sur les enjeux.

1345 Il y a toute une histoire riche de groupes dits de synergie en Alberta qui offrent donc des forums de discussion.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1350 Merci.

Du côté de madame Gagnon, quand vous entendez une formule de déclaration d'acceptabilité sociale, est-ce que d'après vous, ce serait suffisant?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1355 Il faut distinguer l'acceptabilité sociale des impacts sociaux comme tels.

L'acceptabilité sociale repose sur un jugement de l'individu par rapport à un ensemble d'éléments. L'acceptabilité sociale comprend plusieurs facteurs.

1360

Il y a des études qui ont été faites à ce niveau-là pour montrer que dans l'acceptabilité sociale, c'est-à-dire dans le jugement que porte un individu par rapport à une situation X ou Y, il y a plusieurs facteurs qui interviennent.

1365

Donc l'acceptabilité sociale, c'est différent des impacts sociaux.

Certains impacts sociaux peuvent recouper des éléments d'acceptabilité sociale ou l'acceptabilité sociale peut – où les jugements subjectifs peuvent faire partie aussi des impacts sociaux, de l'évaluation des impacts sociaux.

1370

C'est même important qu'on ait des dimensions qualitatives, pas seulement statistiques ou pas seulement des synthèses, mais qu'on puisse aussi recueillir les opinions des citoyens, mais ce sont deux (2) processus différents, deux (2) définitions différentes.

1375

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1380

Madame Gagnon, comment est-ce qu'on évalue s'il y a acceptabilité sociale?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1385

À mon avis, le BAPE, en recueillant les opinions des citoyens par rapport à leur acceptabilité de ce projet-là, constitue, du moins au Québec, une façon, puisque le BAPE fait une synthèse en quelque sorte des opinions des citoyens par rapport à un projet comme celui du gaz de schiste.

1390

L'évaluation des impacts sociaux se distingue, parce qu'elle est a priori, elle est en amont, et elle peut, comme je l'ai dit dans mon exposé de tout à l'heure, l'évaluation des impacts sociaux peut permettre un véritable débat, un débat objectif qui mène, dont résulte l'acceptabilité sociale.

Est-ce que c'est clair?

1395

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

J'ai compris votre réponse.

1400 Mais parmi les facteurs à prendre en compte sur l'acceptabilité sociale, quelle importance est-ce que vous accordez ou doit-on accorder aux avantages ou aux compensations dont vous avez parlé de nature pécuniaire, financière et même fiscale, soit les redevances, soit les retombées économiques sur l'emploi?

1405 Dans quelle mesure ont-elles un effet et combien importants ces facteurs-là ont-ils sur l'acceptabilité?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1410 Merci pour la question, je suis contente que vous me la posiez, parce que tout à l'heure dans mon exposé, j'avais prévu de dire que les mesures d'atténuation ou les mesures de mitigation ou les mesures de compensation n'effacent pas automatiquement les impacts sociaux. C'est deux (2) choses différentes encore là.

1415 C'est-à-dire qu'il y a des impacts qui resteront. Si on prend par exemple l'impact visuel ou l'impact sur le paysage dans un milieu rural d'une installation industrielle, même si on donne une compensation financière, si on considère par exemple que le paysage est un patrimoine collectif, bien, même si on dédommage l'individu qui accepte sur sa terre une installation industrielle, ça ne va pas constituer pour autant, à mon avis, une forme d'acceptabilité, ça va pas nécessairement répondre à l'acceptabilité sociale. Peut-être de l'individu lui-même qui reçoit l'installation, mais pas forcément d'un ensemble.

1420 Donc ça demeure un impact social qui ne s'efface pas. Le financement ou l'argent ne peut pas compenser tous les impacts sociaux, ça, c'est clair.

1425 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1430 Une seule question! Vous parliez du travail au niveau de la communauté, des municipalités, des comités de suivi par exemple. Dans ce type d'activité, est-ce que ça peut être élargi à un autre niveau, genre MRC ou municipalité?

1435 Ou est-ce que d'après vous, c'est vraiment à ce niveau-là que doit se réaliser ce type de suivi?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1440 Oui, c'est une très bonne question encore là. Parce que j'ai mentionné qu'il devrait y avoir autant de comités qu'il y a pratiquement de sites.

Mais effectivement, je me suis posé la question à savoir qu'il faut qu'il y ait quand même un minimum de coordination entre ces comités, qu'il y ait des éléments de convergence et qu'on regarde ou examine les mêmes éléments de suivi.

1445 Parce que sinon, encore là, on se retrouverait dans une situation d'iniquité. C'est-à-dire que les petites communautés qui ont peu, par exemple ça peut arriver qu'il y ait peu ou pas d'experts dans un milieu donné, bien, ça deviendrait difficile, d'où l'importance d'avoir une coordination de ces comités de suivi pour justement prendre le pouls du vécu territorial puis des valeurs et de la culture et des éléments locaux.

1450 Mais en même temps, ça prend une coordination à un autre niveau qui pourrait être par exemple celui d'une MRC ou des CRE ou encore, ça prend aussi au niveau de l'État, encore un autre ajout, je dirais, ça prend un autre niveau, ça prendrait le niveau de l'État qui, lui, peut baliser, pour pas que finalement ça devienne une négociation entre une industrie X puis une communauté Y, et puis que ça change d'une communauté à l'autre.

1455 On sait que l'environnement ou la pollution de l'environnement ne connaît pas de frontière, donc il faut absolument qu'il y ait une sorte, je dirais de cadre de référence commun, comme on fait par exemple pour les études d'impact. On dit pas, on va laisser le contenu de l'étude d'impact libre, on a déjà des contenus précis selon les types de projets.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1465 Merci. Peut-être une question à l'industrie en relation avec celle-ci!

À savoir, est-ce que vous avez des exemples, peut-être, vous avez parlé tantôt de l'Alberta ou de la Colombie-Britannique, où il y a des approches plus régionales ou sectorielles à l'intégration de ce type d'industrie?

1470 Ou si c'est toujours fait sur la base donc d'un site étudié à la fois?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1475 Merci monsieur Locat. Je vais demander à monsieur Brenneis, parce qu'il s'occupe des affaires communautaires en Colombie-Britannique et Alberta aussi. Donc monsieur Brenneis!

**BY Mr. KIM BRENNEIS:**

1480 The examples from British Columbia and Alberta! I will try not to repeat, but in Alberta, there are many synergy groups at a formal level that join communities, industry and government together to talk about common issues, looking for solutions and working together collaboratively.

1485 There is also an opportunity for participation in a regional planning commission or planning – planning processes that are occurring in Alberta. So, they have a variety of regions within the province that they are conducting regional planning processes, looking at land uses and collaboration between industry and stakeholders.

1490 There is also some experience from the Alberta oil sands on regional communities as well. I do not have details on that, but we can provide some detail on what that is in the future.

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1495 Les exemples de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, bon! En Alberta, il y a plusieurs de synergie formels qui réunissent les collectivités, l'industrie et le gouvernement, pour parler des enjeux et des solutions, en collaboration.

1500 Il y a aussi la possibilité pour la participation dans les commissions de planification régionale ou les processus de planification régionale en Alberta.

1505 Donc il y a plusieurs régions dans la province qui mènent des processus de planification, examinent les questions d'occupation du territoire, avec les différents intervenants.

1505 Il y a aussi des expériences des sables bitumineux sur cela, je n'ai pas les détails là-dessus, mais je peux en fournir à l'avenir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1510 Monsieur Germain.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, merci. J'aurais une question, ça concerne madame Gagnon.

1515 On entend souvent parler de la question de situation du syndrome "pas dans ma cour", le syndrome Nimby, à la lumière de votre expérience, comment parvient-on à distinguer une situation

simplement du syndrome "pas dans ma cour", je n'en veux pas, d'une situation où les préoccupations des citoyens, par exemple, peuvent apparaître légitimes?

1520 Est-ce qu'il y a des manières de pouvoir distinguer ces deux (2) situations?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1525 Bien oui, en analysant les demandes ou les revendications ou les contenus que les gens amènent par exemple lorsqu'ils viennent au BAPE, et qu'ils réfèrent soit à des préoccupations qui sont plus d'ordre collectif.

1530 C'est pas toujours non plus les individus qui sont directement touchés qui participent, parfois ce sont des organisations régionales, provinciales, voire internationales qui amènent des préoccupations de l'ordre, je dirais, de patrimoine commun, du patrimoine de l'humanité.

1535 Parce que si on parle de paysage, par exemple, bien, l'UNESCO qui, par exemple, va même inclure dans ses patrimoines certains folklores, certains éléments intangibles qu'on n'aurait pas pensés, qui sont pas forcément des bâtiments, ou certains paysages, etc.

1540 Alors je pense qu'il faut pouvoir distinguer ce qu'on peut distinguer, sur la base justement des contenus des revendications et de la préoccupation que les gens ont par rapport à l'ensemble de leur communauté.

1540 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc si je comprends bien, c'est en examinant chacune des préoccupations pour vérifier par exemple si elles apparaissent fondées, c'est ça qui nous permet de faire la distinction?

1545 **PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1550 L'ensemble des préoccupations qui sont amenées nous permettent de distinguer, à mon avis, si ce sont des préoccupations d'ordre plus personnel, bon, j'ai pas le goût d'avoir quelque chose, ou si les arguments évoqués – parce que normalement, quand on prend une position, on invoque un certain nombre d'arguments – si les arguments invoqués sont plus larges ou sont plus collectifs, voilà.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1555 Merci. Dans votre exposé, madame Gagnon, vous avez parlé d'un changement planifié entraîne moins d'impacts sociaux.

Est-ce que le fait de procéder à une consultation au préalable pourrait amener une acceptabilité sociale, une consultation au préalable de l'industrie?

1560

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

Je m'excuse, monsieur le Président, de revenir sur ce que vous avez dit. J'ai pas dit qu'un changement planifié amenait moins d'impacts sociaux.

1565

Je dis que le changement planifié, en fait, c'est un changement qu'on prévoit tout simplement.

1570

Je dis que quand on veut diminuer les risques sociaux, c'est probablement ce à quoi vous faites allusion, lorsqu'on veut vraiment examiner et prendre en compte les impacts sociaux, on peut le faire en les anticipant le plus possible par notamment une planification.

1575

Et votre question est encore plus précise, c'est-à-dire est-ce que la consultation est suffisante pour prévenir ces risques sociaux, c'est ça?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui. La consultation, tout à fait en amont du projet, donc c'est une consultation préalable.

1580

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

Je dirais un oui-non!

1585

Oui, parce que c'est important d'avoir l'avis des citoyens et qu'il y a effectivement dans l'avis des citoyens un certain niveau d'acceptabilité sociale.

1590

Et je dirais non, parce que pourquoi la consultation, à mon avis, n'est pas suffisante, et c'est pas typique à ce projet-là nécessairement, c'est que les citoyens ne peuvent pas faire des revues de littérature, ne peuvent pas approfondir certaines questions très détaillées, à moins d'être, par exemple si je prends, par rapport à la santé, à moins d'être un médecin soi-même et résider dans la localité où il y aura une installation, ne peut pas amener son expertise, ne l'a pas nécessairement; il peut dire, lui, comment ça va le troubler ou le préoccuper ou le concerner.

1595

Donc moi, je pense que pour avoir une véritable consultation en amont, et c'est là où est le non, on a besoin d'avoir des documents, des études approfondies sur lesquelles peuvent réagir les

citoyens, effectivement peuvent venir valider un certain nombre d'impacts. Que ce soit des impacts reliés à l'aménagement du territoire ou à des conflits possibles.

1600 Par exemple un citoyen en général va pas soulever des problèmes de démographie, mais ça veut pas dire que c'est pas important pour autant.

1605 Donc les impacts sociaux renvoient à des notions qui parfois demandent des études scientifiques, pour lesquelles il y a des études scientifiques de faites, parfois non, mais justement, les chercheurs, puis je veux pas prêcher pour ma paroisse ici, je veux pas dire – mais on est capable de nuancer notre jugement et dire bien voilà, sur cette question-là, on n'a pas toutes les informations ou ces informations-là s'adressent à tel contexte dans un milieu urbain.

1610 C'est sûr que si on a une nouvelle installation industrielle, les impacts sont pas les mêmes dans un milieu urbain que dans un milieu rural ou dans un milieu de densité. Par contre, la préoccupation des citoyens peut être à peu près les mêmes.

1615 Mais c'est pour ça que je vous dis que c'est important qu'en amont de la consultation, on ait des études approfondies qui peuvent permettre justement une meilleure acceptabilité sociale ou une acceptabilité sociale qui est basée pas juste sur des impressions ou des facteurs personnels ou autres, qui sont pas forcément mauvais, mais qui nous amènent pas à avoir une décision nécessairement plus équitable, plus durable pour l'ensemble de notre société.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1620 Toujours dans l'acceptabilité sociale, madame Trudeau!

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1625 Oui. En fait ma question chevauche autant les préoccupations qui ont été apportées par monsieur Lacoursière!

Comment l'information, la communication au sujet des plans d'urgence, peut avoir un effet sur l'acceptabilité sociale?

1630 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Pour madame Gagnon?

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1635

Bien, un ou l'autre, là, je ne sais pas.

Je sais que, madame Gagnon, vous avez dit que vous laissiez ça à votre collègue!

1640

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

Bien, je trouve que vous illustrez bien ce que j'essayais d'expliquer tout à l'heure par l'importance d'avoir des études approfondies.

1645

Il y a une loi aux États-Unis qui s'appelle la Loi Aarhus et qui justement oblige toutes les entreprises à soumettre à la communauté leur plan d'urgence.

1650

Donc c'est extrêmement important, et les citoyens peuvent soulever des préoccupations de sécurité, mais ils sont pas forcément en mesure de proposer des mesures d'urgence précises. Donc c'est ce qui s'est fait ailleurs qui va nous guider pour bâtir ça.

1655

Donc ça m'apparaît une dimension extrêmement importante. Est-ce que ça conduira à plus d'acceptabilité sociale ou à moins d'acceptabilité sociale, ça, c'est une question de société à laquelle je peux pas répondre à cette étape-ci.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Est-ce que monsieur Lacoursière veut compléter?

1660

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Oui. Donc depuis 95 environ à Montréal-Est, on a commencé à travailler sur ce sujet.

1665

On a établi un comité qu'à l'époque on a appelé Comité mixte-municipal-industriel. On l'appelle mixte-municipal-industriel-citoyens maintenant.

1670

Essentiellement donc on a formé des comités où les citoyens sont impliqués, où ils sont informés des risques; ils sont informés des mesures d'urgence qui seront mises en place et ils contribuent, ils ont l'opportunité, c'est une concertation, c'est pas juste de l'information unidirectionnelle, mais c'est une concertation et ils sont amenés à faire des commentaires.

Et c'est très curieux, il y a beaucoup de retraités, beaucoup d'ingénieurs qui sont retraités maintenant, qui sont heureux de participer à ces comités-là, qui amènent une expertise non négligeable.

1675

Donc ça fonctionne. Et monsieur en Alberta, vous avez mentionné la même chose, ce même principe qui est utilisé.

1680

Donc évidemment, les ministères sont appelés à participer, Santé, Environnement, Sécurité civile. Et les industriels, les industriels de tous niveaux, que ce soit de plusieurs industries, pas seulement le gaz de schiste, mais les autres aussi sont amenés à participer à ces comités-là.

Ces comités fonctionnent, ils ont la fonction de recueillir l'information, mais aussi ils ont la fonction de rassurer les citoyens.

1685

Il est sûr que quand des citoyens participent à un comité de cette nature, ça rassure, si l'opération est transparente, si elle est vue comme étant transparente, ça rassure.

1690

Voilà notre expérience à Montréal-Est, Salaberry-de-Valleyfield, Varennes, Windsor et Magog.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

1695

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Dans la lignée de la question de plan d'urgence, ma question s'adresserait au ministère de la Sécurité publique, à savoir pour l'activité actuelle d'exploration!

1700

Par exemple, on parle de risque à l'occasion d'explosion de la tête d'un puits, la question est à savoir, est-ce que le MSP, pour ces activités-là, a déjà mis sur pied un plan d'urgence pour ces activités?

1705

**PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

Spécifiquement pour cette activité, je vous dirais que non, c'est pas tout à fait comme ça qu'on va travailler.

1710

Par contre, on va s'assurer auprès des municipalités concernées si elles sont en mesure de répondre au sinistre en question, notamment dans les services incendies.

Pour ce faire, bien, il faut connaître les zones d'impact potentielles. On parlait la semaine dernière d'un cent mètres (100 m) de distance des résidences, est-ce suffisant!

1715 Le type d'accident qui peut se produire dans ces installations-là. Les procédés mis en cause ou les procédés d'exploitation ou d'exploration peuvent-ils influencer sur d'autres zones sensibles? Par exemple est-ce qu'on est à proximité d'une zone de glissement de terrain, oui, non, est-ce que ça a un impact?

1720 On doit documenter le risque. Je pense que les collègues l'ont bien expliqué.

1725 Par la suite, les plans de mesures d'urgence locaux peuvent être ajustés, mais ça doit être arrimé avec celui de l'entreprise. Si c'est une propriété de l'entreprise, donc les entreprises, les industries doivent nous donner leur façon de faire par rapport à tel type d'accident, et vérifier si les services locaux, en particulier les services incendies, parce que là on parle de gaz, donc on fait le lien rapidement avec les incendies, ce qui n'exclut pas les possibilités de nuages toxiques et tout.

1730 Cependant, il faut justement, ce sont les premiers répondants habituellement sur un site, donc s'assurer qu'eux aussi sont bien préparés.

Mais si votre question était si on a un plan de mesures d'urgence local pour ça, pour le moment, non.

1735 On est à documenter par contre les bonnes pratiques, notamment celles mises en œuvre dans les CMMI dont monsieur Lacoursière a parlé. Dans d'autres cas, on a aussi, avec Gaz Métro, lorsqu'ils ont fait des gazoducs, ils ont mis en place des programmes d'information à la population.

1740 C'est toutes des bonnes pratiques qu'on est à documenter. On est un petit peu comme les autres collègues de l'Environnement, Santé et Agriculture, avec les délais et les temps impartis, on n'a pas eu le temps de compléter la démarche, mais ça se fait dans mon ministère.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1745 Est-ce que ce serait possible d'avoir, pour les quelques cas qui ont été faits récemment de forage, d'avoir des exemples de plans d'urgence?

Enfin qu'est-ce qui a été fait à ce niveau-là?

**PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

1750 Est-ce que votre question concerne les plans d'urgence des entreprises?

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1755 Bien, est-ce qu'il y a eu une interaction entre l'industrie et les municipalités concernant les plans d'urgence éventuels?

**PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

1760 Pour ce qui est du plan d'urgence de l'industrie, il s'agit d'une propriété de l'industrie, il faudrait leur demander ce plan-là.

Partant de là, nous, on est à documenter qu'est-ce qui a été fait sur les différents sites; si effectivement les municipalités ont été saisies des mesures d'urgence prévues par l'industrie.

1765 Mais je n'ai pas pour le moment l'information, elle viendra dans les semaines à venir.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1770 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Moi, j'aimerais revenir un peu sur la notion d'acceptabilité sociale.

1775 Vous avez parlé du Comité mixte-municipal, est-ce que du côté du MRNF, est-ce que la présence citoyenne, est-ce qu'il y a une présence citoyenne sur vos divers comités, vos trois (3) comités dont vous nous avez parlé la semaine dernière?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

1780 Oui monsieur le Président. Dans le protocole d'entente, il y a un protocole d'entente qui va être signé avec l'industrie, on va s'asseoir avec l'industrie parce qu'eux ont déjà leur programme d'acceptabilité sociale, et il faut s'arrimer avec eux.

1785 Mais dans le protocole d'entente avec l'industrie, oui, les citoyens vont être appelés à être consultés.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1790 Mais est-ce que c'est consulté régionalement, par municipalité, quelle forme?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

1795 Donc le programme n'est pas encore terminé, je n'ai pas le document officiel. Mais ce sera  
au niveau du ministère, au niveau de l'industrie, au niveau des MRC, au niveau des municipalités  
ainsi qu'au niveau des citoyens.

Donc le programme va être élaboré pour vraiment consulter, que tout le monde puisse être  
vraiment consulté avant le début des travaux.

1800 **PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

1805 Toujours en acceptabilité sociale, monsieur Germain, ça va? Monsieur Locat, acceptabilité  
sociale? Madame Trudeau?

Moi, j'aurais une dernière question. Bien, on va en avoir plusieurs autres, parce qu'il y a des  
sujets que vous avez soulevés de part et d'autre, nos trois (3) conférenciers qui se regroupent, on  
va y revenir, mais avant!

1810 Est-ce qu'il y a une entente qui a été signée avec l'UPA, du côté de l'industrie?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1815 Je crois que nous sommes en discussion avec l'UPA actuellement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1820 Elle n'est pas signée par hasard?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1825 Je pense que c'est encore en discussion, mais je peux demander à monsieur Vincent Perron  
de venir répondre à la question plus en détail.

**PAR M. VINCENT PERRON:**

1830 Donc la question, c'est de savoir s'il y a une entente qui a été signée entre l'UPA et les  
membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec.

Pour le moment, il y a pas d'entente formelle de signée.

Par contre, il y a plusieurs rencontres d'effectuées entre les membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec et les représentants de l'UPA.

1835 Donc là présentement, on est en train de travailler sur l'uniformisation du régime de compensation entre les propriétaires. On est en discussion aussi pour uniformiser les pratiques, les approches de négociation avec les propriétaires, mais aussi les pratiques de l'industrie pour protéger le territoire agricole.

1840 Donc présentement, ce sont des discussions. On a toujours des discussions mensuellement, donc le dossier progresse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1845 Puis du côté de Gaz Métro, est-ce que vous avez une entente avec les producteurs agricoles?

**PAR M. JEAN TRUELLE:**

1850 Oui, on a une entente avec l'UPA. Donc entente qui est au préalable à toutes nos rencontres avec les propriétaires, nos rencontres pour négocier nos options de servitude, on a fait des rencontres assez fréquentes avec l'UPA pour en arriver à une entente qui est entérinée présentement.

1855 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'elle pourrait être déposée à la Commission?

**PAR M. JEAN TRUELLE:**

1860 Oui, je pense que oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1865 Merci beaucoup. Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1870 Monsieur Perron, vous parlez de négociations actuellement avec l'UPA, ça touche surtout les propriétaires, évidemment que les propriétaires en milieu agricole.

Qu'arrive-t-il des autres propriétaires, si vous développez dans des zones urbaines, avec qui allez-vous discuter justement de compensations uniformes, etc.?

1875 **PAR M. VINCENT PERRON:**

Donc présentement, si je reviens au milieu agricole, les négociations se font avec les propriétaires directement touchés, soit par nos projets de forage ou dans l'avenir, les réseaux de collecte qui pourraient être érigés en milieu agricole.

1880

Donc disons ce mode de compensation là pourrait être reconduit en ce qu'on dit en zone blanche. Donc c'est toujours les gens directement touchés, donc leur terrain, qui reçoivent les compensations.

1885

Donc je parle sites de forage puis réseaux de collecte également, donc milieu agricole, milieu en zone blanche, c'est un peu le même principe.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1890

Madame Gagnon, vous avez parlé d'accompagner les municipalités. Concrètement, avez-vous des exemples, quand vous dites accompagner, pour mettre un montant d'argent, pour engager une personne, c'est quoi exactement?

**PAR Mme CHRISTIANE GAGNON:**

1895

Non. En fait, j'ai pas d'exemple sous les yeux, mais l'idée que j'avais derrière ça, c'est qu'il pourrait y avoir une équipe de spécialistes formée représentant les différents enjeux et les différentes questions, qui pourraient au besoin accompagner les municipalités qui en font la demande ou qui ont sur leur territoire, qui pensent recevoir des installations et qui ont des demandes, des questions à ce sujet-là.

1900

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1905

OK. Vous avez parlé aussi d'un comité de suivi dans chaque communauté. Monsieur Lacoursière nous a parlé d'indicateurs de performance et du Comité mixte.

Est-ce que c'est, d'après vous, monsieur Lacoursière, un comité qui pourrait prendre ces volets-là?

1910

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Oui monsieur, oui monsieur le Président. Les comités mixtes existent, donc dans plusieurs municipalités, c'est un modèle que je pense qui est favorisé, à ma connaissance.

1915

Maintenant, il faut alimenter ces comités mixtes avec des données concrètes. Et les indicateurs de performance, j'ai travaillé sur ce sujet, ça remonte à l'OCDE, c'est depuis les années deux mille, l'OCDE a senti qu'il y a besoin d'indicateurs de performance qui ont deux (2) fonctions.

1920

Ils servent à mesurer ce qui s'est passé, et ce qu'on veut mesurer dans ce qui s'est passé, c'est des accidents mineurs, des quasi-accidents. Donc ça, c'est une indication de la performance.

Mais aussi, on veut mesurer de façon prospective ce qui peut se passer. Et ça, c'est typiquement des plans d'action qui sont pas respectés, des dates qui sont pas respectées. Donc déjà une indication que la culture est défaillante.

1925

Maintenant, il est intéressant, et ce que j'allais dire, c'est que AIChE, je préside présentement la division sécurité de AIChE, et AIChE, c'est American Institute of Chemical Engineers, et ils ont travaillé là-dessus et mis en place déjà des indicateurs qu'ils souhaitent dans certaines circonstances partager avec la communauté.

1930

Ça se fait déjà au Québec. Certaines industries partagent et ça raffermis la présence de l'industrie dans le secteur, c'est crédible et ça aide.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1935

OK. Maintenant, on va aborder un peu plus le risque.

On en a parlé un peu tantôt avec les plans d'urgence, mais sur le plan d'urgence environnementale, comment l'industrie est préparée pour répondre à une urgence?

1940

D'ailleurs, est-ce que vous avez des cas documentés?

Et après ça, je vais demander à monsieur Lacoursière de nous commenter si ces plans d'urgence là sont corrects ou pas.

1945

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1950 Monsieur le Président, nous avons un expert ici en mesures d'urgence et aussi, je vous offre, nous avons un exemple d'un de nos plans d'urgence spécifiques à un site de forage, on l'a de manière électronique, on peut vous le donner aussi.

Donc je vais demander à monsieur Mike Gadde de venir répondre à la question.

**BY Mr. MIKE GADDE:**

1955 Mr. Chairman, how we plan for emergencies is done through identifying the risks. Using process safety to mitigate those risks and emergency response plans are done as part of the managing the residual risks after the other measures or mitigation measures have been put into place.

1960 We do have site specific plans for our drilling operations currently here in Québec.

**PAR L'INTERPRÈTE:**

1965 Monsieur le Président, la planification des urgences est faite à la suite de l'identification du risque et comment atténuer ces risques-là également, en utilisant certains processus.

Et nous mesurons les risques résiduels après que les autres mesures d'atténuation ont été mises en place.

1970 L'autre partie à laquelle vous vouliez, bon alors, nous avons en fait des mesures pour les sites de forage ici au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1975 Pouvez-vous nous les présenter ces mesures-là?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

1980 Oui, Monsieur le Président. Est-ce que vous voulez qu'on les mette sur l'écran?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1985 Oui, s'il vous plaît.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Je m'excuse, je me suis trompée. Nous avons une copie papier, mais pas de manière électronique. Donc, on peut demander à quelqu'un de l'amener de notre hôtel.

1990

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui, tout à fait. Et si on peut l'avoir avant la fin de l'après-midi, ce serait excellent.

1995

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Absolument.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000

Donc, je passerais la parole à monsieur Germain.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2005

Oui merci. J'ai quelques questions pour monsieur Lacoursière.

Tout d'abord, je vais commencer par une question qui a été posée par une citoyenne, madame Viviane Brault de Saint-Marc-sur-Richelieu. Ça a été un peu abordé la semaine dernière, cette question-là, ça concerne les mouvements de sol.

2010

Et cette personne se pose la question, est-ce possible que les vibrations ou la pression exercée sur les sols par la fracturation du schiste, on peut l'extensionner à l'ensemble des opérations d'exploration et de forage, ont causé un glissement ou un affaissement de terrain?

2015

Tout à l'heure, dans votre présentation, je me souviens pas, vous avez brossé un peu les différents types de dangers qu'on pouvait rencontrer, celui-là, vous l'avez pas mentionné.

Est-ce que c'est parce que de votre expérience, de ce que vous connaissez, c'est peu probable?

2020

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Je ne suis pas géologue ni un spécialiste des sols, mais selon la lecture que j'ai faite, ça m'apparaît peu probable que ça se passe.

2025

On est quand même extrêmement profond, à deux mille mètres (2000 m), et donc pour provoquer en surface un phénomène, ça m'apparaît peu probable.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2030

Très bien, merci.

Tout à l'heure, monsieur Vigneault du ministère de la Santé a mentionné, a dit que la fréquence des accidents est peu documentée, donc les accidents liés, disons, prenons-les aux exploitations du gaz, aux sites d'exploitation.

2035

À votre connaissance, est-ce que c'est le cas? Est-ce qu'il existe une documentation sur la fréquence des accidents?

2040

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Il existe une documentation sur les éruptions de puits, de fréquence d'éruptions de puits. Sur les autres phénomènes – j'ai vu cette fréquence d'éruptions de puits – sur les autres phénomènes, j'ai pas noté d'information.

2045

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Donc d'après vous, il existe plus de documentation au niveau technologique? Ce serait ça qu'on pourrait comprendre?

2050

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

Tout à fait.

2055

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Dans cette veine-là, pour revenir à l'éruption d'un puits, une fois qu'on a bien identifié le danger et comment il peut survenir, comment on établit un rayon d'impact pour établir si le risque est acceptable ou pas?

2060

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

C'est une question que vous avez soulevée la semaine dernière, et j'ai fait une simulation, et si vous souhaitez voir les résultats de cette simulation, je peux vous la présenter.

2065

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, on souhaiterait la voir, avec l'accord du président de la Commission bien entendu!

2070 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait. Allez-y.

2075 Pendant ce temps-là, je vais dire aussi à l'industrie qu'en tout temps, si vous avez des experts pour commenter, vous me faites signe, et on va vous donner la parole au fur et à mesure.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2080 Merci monsieur le Président.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2085 La même chose du côté des ministères, si vous avez des éléments additionnels pour préciser!

La parole est à vous, monsieur Lacoursière.

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2090 Merci. Voilà les paramètres que l'on utilise ici au Québec. Je les ai tirés d'instructions pour des études d'impact du ministère de l'Environnement.

2095 De façon habituelle, on demande le calcul d'un rayonnement thermique de treize kilowatts par mètre carré (13 kW/m<sup>2</sup>). Et c'est le seuil d'effets menaçants pour la vie, selon le ministère.

Le cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>), c'est le seuil de brûlures au deuxième degré en quarante (40) secondes d'exposition.

2100 Et depuis cet hiver, on calcule le trois kilowatts par mètre carré (3 kW/m<sup>2</sup>) qui est le seuil d'effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine. C'est nouveau et c'est par prudence qu'on le fait.

2105 Le calcul que l'on a, la simulation que l'on a faite suit, la voilà. Ici, nous avons brisé la tête d'un puits, de sorte que le gaz a été éjecté. Et s'il est enflammé, il va donc créer une torche verticale, un chalumeau vertical.

2110 Ce chalumeau va être penché par le vent. Vous voyez, ce qui fait que donc le chalumeau est penché et le vent que l'on a pris, on a pris un vent passablement fort, probablement plus fort que nécessaire, qui est de vingt mètres par seconde (20 m/s). Plus le vent est fort, plus le panache va être penché. Donc c'est un vent qui est passablement fort, vingt mètres par seconde (20 m/s), ça veut dire soixante-douze kilomètres à l'heure (72 km/h).

2115 Les distances que l'on obtient pour une tête de puits de quatre pouces et trois quarts ( $4\frac{3}{4}$  po), avec une pression de cinq mille kilopascals (5000 kPa) ou une pression de sept cent vingt-cinq livres par pouce carré (725 lb/po<sup>2</sup>), donc une brèche de quatre pouces point soixante-quinze (4,75 po), on obtient la zone de treize kilowatts (13 kW/m<sup>2</sup>) à soixante-quinze mètres (75 m), la zone qui est ici, donc c'est le rayon de soixante-quinze mètres (75 m), la zone de cinq kilowatts (5 kW/m<sup>2</sup>), elle est à cent dix mètres (110 m).

2120 Et la zone de trois kilowatts (3 kW/m<sup>2</sup>) qui est une zone nouvelle que l'on a introduite par prudence, elle est à cent trente-cinq mètres (135 m).

2125 Vous remarquez, j'ai fait, j'étais curieux, aussi j'ai été un peu surpris de voir qu'on était très proche, le cent mètres (100 m) apparaissait exactement dans la zone que l'on recherchait qui était appropriée.

Ce qui veut dire, qu'est-ce que ça veut dire ce cinq kilowatts (5 kW/m<sup>2</sup>), ça veut dire qu'il faut donc, aussitôt qu'il y a un obstacle, le rayonnement thermique n'atteint pas la personne.

2130 Ce qui veut dire que si la personne est exposée, elle doit se déplacer, et si elle se déplace, le rayonnement thermique tombe assez rapidement, comme vous pouvez le voir, à cent trente-cinq mètres (135 m), il est déjà tombé à trois kilowatts (3 kW/m<sup>2</sup>).

2135 Donc voilà la simulation que l'on a faite avec les données que l'on a. Le modèle utilisé, c'est le modèle PHAST, de DNV. C'est le logiciel, et le modèle à l'intérieur de PHAST, c'est le modèle de Shell qu'on a utilisé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2140 Évidemment, monsieur Lacoursière, vous allez déposer ce document-là à la Commission, merci.

Monsieur Germain, vous poursuivez!

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2145

Merci. À titre comparatif, de mémoire, pour incendier du bois, j'avais le chiffre de quarante kilowatts par mètre carré (40 kW/m<sup>2</sup>), est-ce que c'est dans cet ordre de grandeur là?

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2150

Un petit peu plus bas que ça, peut-être autour de vingt kilowatts (20 kW/m<sup>2</sup>). Quarante (40 kW/m<sup>2</sup>) est probablement un peu fort.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2155

Très bien. Dans les simulations, vous avez parlé d'obstacle.

C'est-à-dire que si un incendie survient de ce type-là et une résidence serait située à cent mètres (100 m), on voyait dans votre simulation qu'elle pouvait être à la limite du rayonnement de cinq kilowatts par mètre carré (5 kW/m<sup>2</sup>).

2160

Un citoyen qui serait confronté à une situation comme ça, c'est quoi l'attitude à avoir?

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2165

L'attitude à avoir, donc c'est de se protéger, d'évacuer, de se déplacer à l'opposé de la flamme, de se protéger derrière un mur. Aussitôt qu'il y a un obstacle, mur ou autre, obstacle de même nature, le rayonnement ne passe pas. C'est un rayonnement qui se déplace dans une seule direction.

2170

C'est-à-dire lorsqu'il y a un obstacle, il est interrompu.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2175

Ça voudrait dire par exemple, la personne s'en va derrière sa maison par rapport à l'incendie, s'éloigne en se servant de sa maison comme bouclier?

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2180

Tout à fait, monsieur le Commissaire. La protection est faite.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Très bien, je vous remercie.

2185

Concernant les risques d'accidents liés aux hydrocarbures, ma question s'en irait au ministère de la Sécurité publique!

2190

On voit que dans des endroits comme à Montréal où il y a de nombreux risques associés à l'industrie pétrochimique, il y a des équipements spécialisés.

2195

À Ultramar par exemple, pour ne pas nommer l'entreprise, on sait que ces entreprises-là, la raffinerie Ultramar de Valero à Saint-Romuald a des équipements spécialisés. Style des camions à mousse.

À votre connaissance, dans les régions visées par les projets actuellement, est-ce qu'il existe de tels types d'équipements? Parce que j'imagine qu'il faut des équipements spécialisés pour combattre un incendie à base d'hydrocarbures?

2200

**PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

C'est adressé à moi, monsieur?

2205

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bien, à la Sécurité publique.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2210

À la Sécurité publique.

**PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

2215

C'est bien ce que je pensais!

À notre connaissance, on est en train de faire une évaluation qu'on appelle des schémas de couverture de risque qui comprennent une évaluation de ces équipements-là.

2220

Je dois malheureusement vous répondre à peu près comme j'ai répondu tantôt. Dans les délais impartis, on est à vérifier cela.

2225 Outre les distances aussi que les services incendies nous demanderaient très certainement, on a besoin de ces informations-là, pas seulement une seule simulation, je dirais, laquelle est très bien, qui nous donne un point de départ, mais de vraiment bien documenter tous les types d'accidents.

2230 Monsieur Lacoursière a quand même parlé d'un certain type d'équipements, de grosseur de tuyau, voyez-vous les questions qu'on peut avoir, est-ce que c'est toujours ça, ça peut varier, plus grand!

On fait un travail aussi en concertation avec les gens de l'Environnement, de la Santé, de l'Agriculture aussi. On n'oublie pas que c'est en milieu rural parfois et qu'il peut y avoir des animaux de ferme dans les lieux.

2235 Donc pour les services incendies, ce que je peux vous dire, c'est qu'actuellement, il y a quand même des méthodes d'intervention, il y a déjà des produits pétroliers utilisés en milieu rural par exemple. Donc on pense aux réservoirs de propane.

2240 Oui, il y a des méthodes, il y a des guides, des directives qui sont préparées par les services incendies.

Pour le détail, il faut documenter davantage pour ce qui est de la zone.

2245 En milieu urbain, plus urbanisé, les méthodes s'améliorent, mais encore là, il faut regarder.

Vous avez bien dit aussi que les équipements spécialisés étaient localisés dans les industries, c'est normal aussi, parce que ces grosses entreprises là ont des brigades d'incendie sur les lieux pour répondre encore plus rapidement, améliorer la réponse, le délai de réponse.

2250 Et les services incendies des municipalités viennent compléter la réponse et s'arrimer avec ceux qui sont sur place.

Pour un site particulier, la réponse incendie, il faudrait retourner la question à l'industrie.

2255 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

2260 J'aurais une autre question à vous poser aussi! Monsieur Lacoursière a insisté sur la communication du risque puis du danger à la population.

Quelle est la politique de votre ministère concernant l'information aux personnes qui peuvent résider, soit dans des zones à risque ou à proximité de zones à risque?

2265 **PAR Mme FRANCINE BELLEAU:**

La façon de faire au ministère de la Sécurité publique, c'est toujours de travailler en concertation-coordination. Une bonne entente vaut mieux qu'un papier signé ou une loi qui oblige, je vous dirais.

2270

Donc la façon de travailler, c'est effectivement un peu ce qui s'est produit avec le concept des CMMI ou d'autres, qui peuvent avoir d'autres noms ailleurs, qui était ce qu'on peut appeler un programme de formation préventive, quelque chose qui est un peu plus structuré, en utilisant les intervenants du gouvernement. C'est un élément qui permet aux citoyens de bien comprendre et de mieux accepter parfois les risques, si on parle d'acceptabilité environnementale comme on a parlé tantôt.

2275

Quant à une politique, comme je viens de vous dire, le travail se fait en concertation avec les milieux qui le demandent.

2280

Dans le cas des gaz de schiste, on est à documenter peut-être une approche un peu plus "englobante". On a parlé, oui, un CMMI, ça s'installe ou ça se travaille bien en milieu bien urbanisé, avec une (1) municipalité ou deux (2) ou trois (3) très proches. En milieu rural, il faut faire un petit peu, peut-être aller à un palier supramunicipal. Enfin, c'est à documenter pour ce qui est de cette approche-là.

2285

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Très bien, merci.

2290

Ma dernière question s'adresse à l'Association! On a eu quelques forages ces derniers mois.

2295

Au niveau de la disponibilité des équipements d'urgence, qu'est-ce que l'industrie prend comme mesures pour s'assurer de la disponibilité de tels équipements? Si par exemple un problème d'incendie était survenu sur ses installations de forage?

2300

Alors concrètement, bien entendu ma question porte sur la disponibilité des équipements pour le cas présent des forages qui ont eu lieu dans la vallée du Saint-Laurent.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Excusez-moi une seconde s'il vous plaît.

2305 Monsieur Gadde va procéder avec une réponse s'il vous plaît.

**BY Mr. MIKE GADDE:**

2310 The availability of emergency response comes specifically if – in the case of a well issue is available currently right now in Pennsylvania, through a third party contractor that specializes in that type of emergency.

**PAR L'INTERPRÈTE:**

2315 Monsieur le Président, la disponibilité d'un répondant dans le cas d'une urgence, par exemple dans le cas d'un puits, est disponible présentement en Pennsylvanie par le biais d'un sous-contractant, une tierce partie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2320 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2325 Oui donc toujours dans le risque, ma première question, je pense, que j'adresserais en premier au MDDEP! C'est concernant l'eau. En fait, on a un citoyen, monsieur Maxime Sirois qui nous a écrit, il s'inquiétait sur donc le risque de contamination éventuelle des eaux de surface.

2330 Alors j'avais une question suivante, à savoir, est-ce que vous possédez des études sur les risques de contamination de puits de pétrole ou de gaz vers les aquifères, en surface?

Autrement dit, établir le risque quantitativement, idéalement, est-ce que ces données-là sont disponibles chez vous?

2335 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

2340 On n'a pas de données spécifiquement disponibles pour quantitativement les risques reliés à ce type de contamination là qui viendrait mettons des étapes de fracturation qui iraient contaminer l'aquifère, c'est ce que je comprends?

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

C'est ça, exactement.

2345 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Non, ça, on n'a pas de données techniques là-dessus.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2350

Puis est-ce que vous avez des études qui porteraient sur le risque, admettons une fois rendu en surface, sur la qualité de l'eau, advenant donc l'apport en eau d'exploitation ou des eaux usées au niveau de l'aquifère?

2355 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Bien, comme on avait déjà expliqué, je crois que nous, on travaille surtout sur la prévention, c'est-à-dire de réduire ces risques-là à zéro.

2360

Donc de demander des installations étanches pour l'entreposage des eaux de fracturation, des entreposages sécuritaires des matières dangereuses, donc on travaille plus de ce côté-là, c'est-à-dire de réduire ce risque-là dès le départ à zéro.

2365

Pour ce qui est d'avoir des études spécifiques, je peux vérifier si on a des chiffres, mais je suis pas certaine.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2370

Est-ce qu'au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux, on aurait de telles études en main?

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

2375

Monsieur Denis Gauvin va répondre à la question.

**PAR M. DENIS GAUVIN:**

2380

Bonsoir. Non, présentement, nous n'avons aucune donnée disponible relativement à ce type de situation là.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2385 Et même vis-à-vis donc les puits pour le pétrole ou pour le gaz qui ont déjà été faits au Québec au cours des dernières années, il y a pas de données de disponibles à ce niveau-là, il y a pas eu d'études de faites?

**PAR M. DENIS GAUVIN:**

2390 Également, non. On n'a pas de données disponibles présentement pour évaluer ce risque-là.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2395 Merci. Ma question peut-être à monsieur Vigneault!

Donc dans votre présentation, il y avait une assez longue liste d'éléments à considérer dans l'analyse pour le risque sur la santé mais de différentes sources.

2400 Vous avez indiqué donc que vous étiez dans une démarche d'apprentissage, de recherche de données. Comment est-ce que vous pensez qu'on peut intégrer cette recherche-là avec la démarche aussi vis-à-vis le développement d'une approche d'une réglementation au niveau gouvernemental?

2405 Autrement dit, on parle ici de vouloir réglementer l'industrie, est-ce que c'est quelque chose que vous pouvez faire en parallèle? Est-ce que c'est quelque chose qui devrait se faire, disons en amont, comment est-ce que vous voyez l'arrimage de vos besoins et vos études vis-à-vis l'industrie, le démarrage de l'industrie?

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

2410 Tout d'abord, je l'ai pas mentionné tout à l'heure, mais certaines autorités de santé publique , les directeurs de santé publique vont probablement présenter un mémoire pour la session qui commence le 8 novembre, je crois. Alors on aura eu le temps d'approfondir certaines choses.

2415 Je pense que le message actuel, c'est de dire que compte tenu du peu d'information qu'il y a, c'est d'y aller avec prudence, et à mesure qu'on progressera, d'être capable de bien identifier les mesures de protection nécessaires.

2420 Comme je le disais dans la présentation, il y a beaucoup de dangers d'identifiés, maintenant si ce danger-là n'expose pas la population, on comprendra que c'est pas un problème.

2425 Cependant, lorsqu'il y a risque d'exposer la population, bien, il faudra, avant l'installation, de bien identifier les mesures de protection. Un peu comme le disait le MDDEP, on dit, bon bien, il faut regarder plus en prévention, s'assurer que l'eau n'entrera pas en contact avec la nappe phréatique ou les eaux de surface et tout ça.

C'est de bien identifier les mesures de protection de l'exposition.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2430 Donc on attend votre mémoire, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2435 Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2440 J'aurais une question pour le MRNF. Dans le document technique, vous reconnaissez que la préparation et le dépôt d'un plan d'intervention en cas d'urgence, c'est une bonne pratique, est-ce que vous avez l'intention d'en faire une obligation dans le cadre du processus de révision du Règlement sur le pétrole et le gaz naturel et les réservoirs souterrains?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2445 Oui, c'est déjà indiqué que nous allons rendre ça obligatoire, le dépôt du plan d'urgence par la compagnie qui désire effectuer un forage.

On peut vous confirmer que ça va être une obligation.

2450 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Et ce sera déposé aux municipalités?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

2455 Ce sera déposé aux municipalités, aux services des incendies.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2460 Dans le cas où le service d'incendie n'existerait pas, dans des petites localités, comment ça va se passer et comment ça se passe actuellement?

Est-ce qu'on s'en remet à l'industrie dans le cas d'accident, d'incident?

2465 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Bien, à ce moment-là, peut-être que la municipalité avoisinante qui dispose des équipements pourrait être appelée, ainsi que l'industrie qui a les équipements à l'extérieur du Québec.

2470 On a mentionné tantôt qu'il y a des équipements en Pennsylvanie, il y en a également au Nouveau-Brunswick, il y en a également en Ontario.

2475 Mais éventuellement, lorsque l'activité, dépendamment du rythme que va prendre cette activité-là, il y aura certainement des équipements ici au Québec qui seront en permanence pour justement réagir en cas d'incendie.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Donc il faut prévoir ça?

2480

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est exact.

2485 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

J'aurais une autre question pour le MDDEP. Vous avez parlé tantôt de normes pour l'entreposage de matières dangereuses.

2490 Quelles sont vos exigences actuellement concernant le confinement et l'entreposage des matières dangereuses sur un site de forage?

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

2495 Je vais demander à monsieur Martin Tremblay d'expliquer les normes d'entreposage actuelles.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

2500 Bonjour. Les normes d'entreposage des fluides ou des liquides au niveau des eaux de fracturation, c'est ça qu'on parlait, ou des produits chimiques en tant que tels?

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2505 Les matières dangereuses que l'on trouve sur le site de forage.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

2510 Bien, en règle générale, on demande des contenants étanches, également avec...

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Mais en faites-vous une exigence actuellement?

2515 **PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

Pour les eaux de fracturation, on demande, puis les eaux de forage, ces choses-là, on demande de les entreposer dans des bassins étanches. On en fait des exigences, oui, effectivement.

2520 Puis pour pouvoir contenir les eaux de façon à ne pas laisser fuir ces contaminants-là dans l'environnement, soit sur le sol ou dans les eaux.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2525 Faites-vous des vérifications à cet effet?

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

2530 Oui, il y a eu des inspections sur les sites qui ont été faites, qui ont été aménagés sur le territoire du Centre-du-Québec.

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

2535 Je vais peut-être compléter cette réponse-là en disant que monsieur Pierre Paquin, l'autre soir, avait mentionné que tous les sites de forage qui ont été autorisés vont faire l'objet d'une inspection.

2540

C'est un programme d'inspection qui a été mis sur pied en même temps que la Note d'instructions qui avait été émise par le ministère. Donc c'était lundi dernier probablement que monsieur Paquin a dit ça.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

2545

Effectivement, les sites vont tous être revisités dans le contexte de ce programme d'inspection là.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2550

Monsieur Germain, ensuite monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2555

Pour revenir à la question de madame Trudeau, concernant les matières dangereuses, on sait que les contenants de matières dangereuses, les contenants de stockage sont gérés par règlement fédéral, mais pour l'entreposage des contenants qui peuvent, je me souviens d'avoir vu des photos, on voyait qu'il y avait des contenants qui étaient même plus gros que des barils de deux cent cinq litres (205 l), donc les contenants peuvent être d'assez grande dimension, est-ce que le ministère du Développement durable a des exigences concernant l'entreposage temporaire des matières dangereuses qui vont être utilisées à ce moment-là dans l'eau de fracturation?

2560

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

2565

Oui, concernant les produits chimiques qui sont utilisés dans les eaux de fracturation, ils sont entreposés, on demande à ce qu'ils soient entreposés de façon sécuritaire dans des bassins de rétention, afin que s'il y a une fuite ou un déversement, du contenant, bien, qu'elle soit contenue à même les aménagements sur place.

2570

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Parfait, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2575

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2580 Ma question est au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Premièrement, à savoir, bon, vous avez parlé de différents types de risques, je me demandais, vu que c'est très varié, qui est-ce qui décide de l'acceptabilité de tel ou tel risque pour la société? Tel niveau de risque, je veux dire.

2585 Par exemple est-ce que c'est une fois dans cent (1/100), une fois dans mille (1/1000), une fois dans un million (1/1 M), enfin qui est-ce qui décide, comment voyez-vous le processus de décision pour cet aspect-là?

2590 **PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

Je vais demander à madame Brisson de répondre à la question.

**PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:**

2595 Bonjour. Monsieur Locat, je vous répondrai un peu ce que madame Gagnon a précisé tout à l'heure. Le niveau d'acceptabilité, c'est une perception, donc on n'a pas à décider précisément d'un niveau d'acceptabilité.

2600 C'est plutôt les risques, les effets qui nous intéressent, nous, dans le domaine de la santé.

On n'a pas présentement, nos travaux ne sont pas assez avancés pour qu'on puisse se pencher sur ce volet-là qui relève aussi de la gestion, donc qui n'est pas nécessairement dans le cadre des études scientifiques ou des démarches scientifiques que nous menons présentement.

2605 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2610 Mais est-ce qu'il n'y a pas, dans le domaine de la santé, comme dans d'autres domaines, en science et génie, des genres de références, par exemple, des niveaux acceptables pour certains types de risques?

Peut-être que monsieur Lacoursière pourrait mieux répondre?

**PAR Mme GENEVIÈVE BRISSON:**

2615 J'appellerais mon collègue Gaétan Carrier.

**PAR M. GAÉTAN CARRIER:**

2620 Bonjour. Il y a, lorsqu'on fait des analyses de risques, il y a des façons de faire qui sont proposés par les organismes de contrôle de qualité des eaux, de l'air. Ils établissent par défaut parfois des excès de risques acceptables, un excès de cancer par un million (1 M) attribuable à l'exposition à différents contaminants.

2625 Mais ça varie. Il y en a qui disent un sur un million (1/1 M).

Mais lorsqu'on parle de risques d'effets autres cancérogènes, c'est plus difficile à établir, des effets neurotoxiques, ou encore des effets aigus survenant suite à un accident, une fuite de produit chimique.

2630 Alors à ce moment-là, il y a danger jusqu'à des décès, si quelqu'un est exposé à des gaz ou des fumées toxiques, à des concentrations importantes. Alors à ce moment-là, ça devient une décision de société.

2635 Est-ce que c'est acceptable, et généralement, tout doit être fait pour réduire au minimum ces risques.

2640 Tantôt, on parlait d'accidents sur le site, mais il peut y avoir aussi des accidents en dehors des sites qui impliquent le transport de produits chimiques. Alors il faut qu'il y ait des réflexions sur les risques d'accidents impliquant ces produits, et comment les gérer.

Mais on peut pas établir une norme, puis c'est un sur un million (1/1 M) puis c'est fini.

2645 J'ajouterais même, la décision d'acceptabilité sociale, elle est pas juste, est-ce qu'on accepte un décès par cent mille (100 000), mais est-ce qu'on accepte qu'il y ait une contamination de la nappe phréatique qui pourrait avoir un impact à long terme sur la population!

Ça aussi, c'est des réflexions qui doivent être portées dans l'acceptabilité sociale d'un projet comme celui-ci par exemple.

2650

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2655 Peut-être une dernière question sous cet angle-là. L'élément vulnérabilité, parce qu'on a parlé tantôt de différentes composantes du risque, mais il me semble pas avoir vu l'élément vulnérabilité dans l'équation.

Est-ce que vous pourriez commenter là-dessus?

**PAR M. GAÉTAN CARRIER:**

2660 Ça dépend comment on va la définir, la vulnérabilité. Si on entend par les personnes les plus vulnérables, bien là, à ce moment-là, dépendant du risque qui est en présence, bien, parfois c'est les personnes âgées qui sont les plus à risque, parfois c'est les femmes enceintes, et l'enfant à naître, parfois c'est les enfants.

2665 Alors il y a plein de situations.

Bien sûr, généralement, on doit s'assurer qu'il y a des endroits plus vulnérables, alors des CHSLD, des écoles, des hôpitaux à proximité d'une installation ou encore de voies de circulation de produits qui pourraient mettre en danger les populations.

2670 Alors c'est dans ce sens-là. Je sais pas si ça répond à votre question, mais ça doit être les premières préoccupations en matière d'urgence.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2675 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2680 La Commission a encore quelques questions. Cependant, il va nous rester quelques minutes pour prendre quelques questions des participants. Donc j'ouvre le registre.

2685 Si quelqu'un veut poser une question tout à l'heure, on va vous donner l'occasion de le faire, selon les règles qu'on s'est données au début, puisque la séance ou la thématique de cet après-midi va se terminer à cinq heures et demie (5 h ½).

Toujours avec le MSSS, moi, j'aimerais savoir, du côté de monsieur Vigneault, est-ce que le MSSS n'avait pas demandé une étude d'impact, l'Institut de la santé sur les gaz de schiste?

2690 **PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

Non. Je dirais que le MSSS a demandé de se documenter davantage.

2695 C'est sûr que, je le mentionnais tout à l'heure, on est habitué dans ces audiences-là à avoir des projets précis et on peut parler d'impacts. Mais on est plus à se documenter sur les dangers potentiels, et il y a pas de rapport...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2700 Il y a pas une étude en cours qui serait présentée?

**PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

2705 Il y a pas d'étude en cours, seulement une documentation pour mieux supporter les travaux actuels des audiences.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2710 Merci beaucoup. Du côté de l'industrie, est-ce que vous avez un complément d'information?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2715 Ce que j'aimerais mentionner, monsieur le Président, c'est que nous avons amené une experte des États-Unis qui vient juste d'assister à une enquête aux États-Unis et elle a présenté ses recherches sur l'aspect humain et la santé. Elle est une toxicologue avec une expertise aussi en épidémiologie et elle a fait beaucoup de recherches elle-même et aussi une revue des autres recherches.

2720 Elle est présente aujourd'hui et elle est prête à présenter quelques parties de ses recherches et elle a aussi une présentation électronique, si ça vous plairait?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2725 Est-ce que c'est long?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

Je pense que c'est à peu près cinq (5) minutes, oui, cinq (5) minutes.

2730 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Même tout près de quatre (4)?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2735 Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2740 Parce qu'on a plusieurs autres questions.

Donc vous pouvez vous installer, est-ce que la présentation est prête à démarrer?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2745 Juste mettre sur l'ordinateur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2750 OK. En attendant, moi, donc vous pouvez vous installer, aussitôt que vous êtes prêts, on passera à la présentation, mais j'avais une question à poser à monsieur Lacoursière.

Tout à l'heure, vous avez parlé de l'importance de développer une culture de protection et vous avez dit, vous avez parlé aussi des ministères.

2755 Qu'est-ce que vous vouliez dire par là exactement?

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2760 Ce que je voulais dire, c'est que cette culture, je visais pas seulement l'industrie, je visais aussi les ministères qui sont gestionnaires de la ressource ou qui ont la responsabilité de la protection des citoyens.

2765 Qu'est-ce que je voulais dire spécifiquement, si vous m'accrochez, spécifiquement, il faut avoir les compétences pour pouvoir inspecter, conseiller et supporter le développement de cette ressource. C'est ça que je veux dire.

2770 Cette culture, ça dit, il y a des dangers, il faut pas les ignorer, il faut bien les gérer, et pour bien les gérer, il faut que tout le monde mette l'épaule à la roue, pas seulement l'industrie, mais ceux qui ont à gérer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2775 OK. Aussi, j'avais une deuxième question.

Vous avez parlé de l'espace plus grand, vous avez parlé des écoles, des populations, des CPE.

2780 Mais j'imagine que c'est dans l'esprit du graphique que vous nous avez montré tout à l'heure et non en fonction d'une nouvelle norme?

**PAR M. JEAN-PAUL LACOURSIÈRE:**

2785 Non, c'est dans l'esprit du graphique que j'ai montré. J'ai dit et j'ai expliqué que, bien, il y a des populations qui sont plus difficiles à évacuer, un CPE, un Centre de petite enfance est évidemment plus difficile, ce sont des petits, et vous voyez la distance de rayonnement qui était de cent quelques mètres.

2790 Eh bien, ce serait difficile d'évacuer un CPE qui serait à cette distance-là, ce serait imprudent de le localiser là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2795 Merci. Alors il y a déjà quatre (4) personnes d'inscrites au registre, donc on va le fermer pour être sûr de passer au moins ces quatre (4) personnes-là.

Donc j'écoute la présentation de madame?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

2800 Elle s'appelle madame Wright.

**BY Ms DOLLIS M. WRIGHT:**

2805 Good afternoon. I was asked to answer the question, our oil and gas exploration and production activities impacting human health. I approached this in a two-pronged approach. First, I looked at whether or not there were completed pathways, were people actually being exposed. And I looked at then the second approach was to look at risk assessment, if they were exposed, what was the level of exposure and had it impact health?

2810 In order to that, I looked at a lot of information. This included information from the County Health Departments, the State Health Departments, as well as some international data, as well as information from federal agencies such as ATSDR which is the Agency for Toxic Substances and Disease Registry, as well as NIOSH, National Institute for Occupational Safety and Health.

2815 I also looked at data that was gathered by the County Health Department that dealt with citizens' concerns such as odor as well as concerns about their water, their private well water. I mean I focused a little bit on the ones that are in red.

2820 The information that I gathered from the Agency for Toxic Substances and Disease Registry, the Agency for Toxic Substances and Disease Registry actually is responsible for protecting human health with respect to any spills or releases that occur in the United States. It is a federal agency. They prepare documents that look at communities that are concerned about chemical exposures or releases.

2825 I looked at approximately 70 or so documents that were written, that dealt with oil and gas, but specifically 29 of them were specific to oil and gas exploration activities. When I looked at that, what I discovered as far as looking at all of this information, I discovered that completed pathways were essential to operations posing a health hazard. In other words, there had to be a way for that chemical to get into the human body.

2830 Secondly, a lot of people were concerned, but when you look at the documents, they were perceived concerns. There were actually no foundation to their concerns scientifically.

2835 When I looked at the National Institute for Occupational Safety and Health information, as well as other sources of occupational data, what the literature showed was that there was no specific chronic illness associated with oil and gas activities other than silicosis. And silicosis is associated with exposure to asbestos. And in this particular case, oil and gas workers were exposed because of the building they worked in, not because of the actual activity of oil and gas exploration.

2840 There was also a particular study of interest that was done by the Australian Petroleum Institute. It was a 27-year study. 19,000 past and current employees are included in this study. It is a longitudinal study, so it is continuing as I speak, and there was no evidence of increased cancer incidence in that particular study.

2845 In summary, I would like to say that there is no doubt that there is high and public awareness surrounding oil and gas activities. And when you look at the actual occupational studies, even though they are exposed from various routes of exposure, as well as daily or on a continuous basis, there was no indication of chronic disease that was indicative of their activities.

2850 When I look at the public health assessments that were written by the Agency for Toxic Substances and Disease Registry, what I determined was that there was no correlation of illness or disease to site chemicals based on their studies. These are not studies that I conducted. This is a literature review.

2855 There was a study that was conducted in a county where there was high oil and gas activity going on and there was heightened concern by the community. This is in Colorado. There was a study that was done that actually looked at hospital data, actually looked at how many people

were actually being admitted to the hospital and what was the disease that they saw. Was there a high prevalence of any particular type of disease?

2860

And from that study, they determined that a risk was posed under certain conditions and that there was no health crisis in the community despite the fact that citizens were very concerned.

2865

I am going to move along quickly. The other thing that we did is we actually collected samples from pit solids, fluids and air in Colorado energy basins. We followed rigorous QA/QC to make sure that the data would be credible. From our conclusions, we noted that there was no significant risk from the samples that were collected and that the perceived risks actually lack scientific foundation.

2870

And air study was also done by the industry in Colorado and we followed EPA or Environmental Protection Agency protocols. We did upwind and downwind drilling, upwind and downwind samples from the drilling pad and we moved the sampler every hour.

2875

The conclusions of that study was that the downwind site samples were not statistically different from upwind. In other words, no additional contribution came from the pad or operations. Bottom line, there was no significant chronic health risk as a result of the activities that was going on.

2880

My final comment is that it is apparent that additional environmental investigations and community health education for communities where oil and gas activities are occurring would be beneficial.

2885

I would strongly encourage this group to – and this is coming from the hearth, because I am a public health person, that we make sure that citizens have a means of understanding what is going on at these sites, so that there could be a clear delineation between what is perceived and what is actual risk.

Thank you for this opportunity.

2890

**PAR L'INTERPRÈTE:**

Bonjour. On m'a demandé de répondre à la question, est-ce que l'exploration et l'activité de gaz et de pétrole ont un impact sur la santé humaine.

2895

Donc j'approcherais ceci sur deux (2) volets. D'abord, j'ai regardé à savoir s'il y avait des voies qui étaient vraiment complétées, est-ce qu'il y avait des gens qui étaient véritablement

exposés et la deuxième approche, c'était de voir l'évaluation du risque, s'ils étaient exposés, quel était le niveau d'exposition et quel était l'impact sur la santé.

2900 Et pour ce faire, j'ai regardé beaucoup d'information. Alors ça, ça veut dire du County  
House Department, le State House Department, et également des données nationales,  
internationales et des agences fédérales comme ATSDR qui est l'Agence pour les substances  
2905 toxiques et également National Institute for Occupational Safety and Health, et j'ai également  
examiné des données du County House Department qui traitaient des préoccupations des gens,  
comme les odeurs, et également les préoccupations au sujet de l'eau, leur eau de puits privés.

Et je vais insister un petit peu sur ceux qui sont en rouge.

2910 L'information que j'ai rassemblée des agences pour les substances toxiques et des  
registres de maladie. Donc ce registre de l'agence est responsable de la protection de la santé  
humaine en ce qui a trait à toutes les attitudes qui sont aux États-Unis. C'est une agence  
fédérale, donc elle prépare des documents qui analysent les collectivités qui se préoccupent des  
2915 expositions ou les émanations qui touchent les humains, et donc j'ai examiné à peu près soixante-  
dix (70) documents qui traitaient de pétrole et de gaz, mais vingt-neuf (29) en particulier  
concernaient des activités pétrolières et gazéifères.

Et donc j'ai regardé tous ces renseignements et j'ai découvert que le cheminement  
complété est essentiel pour avoir des dangers, donc il fallait qu'il y ait un moyen que le produit  
chimique entre dans le corps.

2920 Et deuxièmement, beaucoup de gens se préoccupaient, lorsqu'on regardait les documents,  
il y avait des perceptions de préoccupations, mais pas vraiment fondées nécessairement.

2925 Et lorsque j'ai regardé le National Institute for Safety and Health et des renseignements  
également de d'autres données de travail, et ce que la littérature montrait, c'est qu'il y avait pas  
vraiment de maladies qui étaient associées avec les activités pétrolières et gazéifères à part le  
silicose.

2930 Et cette maladie, le silicose, est associée avec l'exposition à l'Asbestos, et dans ce cas  
particulier, les travailleurs pétroliers et gazières avaient la maladie parce qu'ils étaient exposés,  
pas parce qu'ils participaient à l'activité.

2935 Et également une étude d'intérêt qui a été faite par le Australian Petroleum Institute, sur  
vingt-sept (27) ans, dix-neuf mille (19 000) employés qui étaient encore employés, et c'est donc  
une étude qui se poursuit encore à date, il n'y a pas de preuve d'incidence accrue de cancer dans  
cette étude.

2940 Donc en résumé, j'aimerais dire qu'il ne fait nul doute qu'il y a beaucoup de conscientisation du public sur les activités pétrolières et gazéifères et lorsqu'on regarde les études sur le milieu de travail, malgré qu'il soit exposé à différents niveaux, il y a différentes sortes d'exposition, et que ce soit quotidiennement ou continuellement, il y avait aucune indication de maladies chroniques indicatives de leur activité.

2945 Et lorsque je regardais les évaluations de Santé publique rédigées par les Agences pour les substances toxiques et le registre des maladies, un des trucs que j'ai déterminé, c'est qu'il y avait aucune corrélation entre la maladie et les produits chimiques sur les sites. Ça, c'est basé sur les études que j'ai examinées et pas la littérature.

2950 Il y a des études dans un comté où il y avait beaucoup d'activités pétrolières et gazéifères et il y avait une conscientisation accrue de la municipalité au Colorado, et donc une étude qui a été faite qui analysait les données hospitalières, qui regardait voir combien de gens étaient admis à l'hôpital et quelles étaient les maladies dont ils souffraient. Est-ce qu'il y avait une grande prévalence d'un genre de maladies en particulier.

2955 Et de cette étude, ils ont déterminé que le risque était posé à certaines conditions et qu'il n'y avait pas de crises de santé dans la collectivité, en dépit du fait que les citoyens étaient fort préoccupés.

Donc je passe rapidement!

2960 Également, ce que l'on a fait, c'est qu'on devait recueillir des échantillons de bassins au Colorado et donc on a suivi les normes, pour s'assurer que les données étaient crédibles. Et de nos conclusions, on a noté qu'il n'y avait pas de risques significatifs des échantillons qui ont été recueillis, et que le risque perçu n'était pas fondé de façon pertinente.

2965 Il y avait également des études au Colorado, on a suivi le protocole EPA, et donc on a fait du forage, on a pris des échantillons en aval et en amont et on a bougé, et les conclusions, c'est que les enjeux n'étaient pas vraiment changeants, que ce soit en avant ou en aval, et que ça n'avait aucun impact au niveau du cheminement de l'opération.

2970 Donc il y avait aucun risque de santé.

2975 Et mon commentaire final, c'est qu'il est apparent que d'autres enquêtes sur les activités pétrolières et gazéifères seraient bénéfiques, et j'encouragerais ce groupe-ci – ça, ça vient de mon cœur, parce que je suis une personne de la Santé publique – qu'on s'assure que les citoyens soient capables de comprendre avec des outils ce qui se passe sur ces sites, de sorte qu'ils puissent bien délimiter ce qui est perçu et ce qui est vrai, réel en termes de risques.

Merci de m'offrir cette occasion de vous présenter ceci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2980

Merci beaucoup. Un moment, monsieur Germain, vous avez une question?

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2985

Oui. Madame Wright, vous avez mentionné que vous aviez repéré vingt-neuf (29) documents – de nature scientifique, je présume – spécifiques concernant l'industrie pétrolière et gazière. Serait-il possible que vous nous déposiez la bibliographie de ces vingt-neuf (29) documents?

2990

**BY Ms DOLLIS M. WRIGHT:**

I will work with the industry to make sure that you get that information, okay?

**PAR L'INTERPRÈTE:**

2995

Je vais travailler avec l'industrie pour m'assurer que vous receviez effectivement ces renseignements.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3000

Très bien, merci.

3005

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JACQUES TÉTREULT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3010

Donc j'inviterais monsieur Jacques Tétreault.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3015

En passant, je posais aussi la question de la bibliographie, c'est en lien avec une question qui a été posée par un citoyen qui s'appelle madame Brigitte Blais de Montréal qui posait entre autres dans son questionnement: y a-t-il des études sur l'état de santé des travailleurs de

l'industrie? Et y a-t-il aussi des études sur l'état de santé de propriétaires terriens qui vivent à proximité de l'exploitation de forage?

3020           Donc cette demande-là couvrirait la question des études en partie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3025           Donc monsieur Tétreault, nous vous écoutons.

**PAR M. JACQUES TÉTREULT:**

3030           Oui, bonjour monsieur le Président. Alors ma question en rapport avec l'acceptabilité sociale!

3035           On a vu cet après-midi qu'il y a certains risques qui sont quand même présents, alors ma question, c'est: au cas où il y aurait contamination de la nappe phréatique, quels sont les études et les moyens actuellement disponibles pour décontaminer une nappe phréatique dans une région donnée?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3040           Donc je vais poser la question tout de suite au ministère du Développement durable. Supposons qu'il arrivait une contamination comme ça, quelles seraient les mesures que le ministère pourrait prendre?

              Vous parlez de mesures et de moyens?

**PAR M. JACQUES TÉTREULT:**

3045           Et de moyens techniques pour décontaminer.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3050           Comment vous procéderiez?

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

3055           Je vais inviter monsieur Tremblay à répondre à la question.

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

3060 Bonjour. Il est évident que lorsqu'il arriverait une situation de contamination d'eau souterraine, la première intervention à faire, c'est d'arrêter le déversement ou la source de contamination puis de circonscrire la contamination où ce que c'est rendu pour pouvoir, s'il y a, comment je pourrais dire ça, s'il y a des sources sensibles qui pourraient être touchées dans les environs de la contamination.

3065 Puis par la suite, c'est de procéder à des travaux pour récupérer ou pomper cette eau-là pour la traiter éventuellement. Pour arrêter la propagation de la contamination dans les eaux souterraines.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3070 Donc est-ce que c'est Urgence-Environnement qui opérerait à ce moment-là?

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

3075 Oui, Urgence-Environnement coordonnerait ces travaux-là, effectivement.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3080 Puis concrètement, ce serait quoi les mesures pour s'assurer de capter, vous dites que vous prenez des mesures, concrètement ce serait quoi? Des tranchées, un système de pompage, un système de dérive?

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

3085 Bien, ça dépend des situations qui peuvent être rencontrées.

3090 Mais règle générale, pour l'eau souterraine, ce serait d'installer des puits de captage pour pomper l'eau souterraine qui est contaminée, puis créer des cônes, comment je pourrais dire ça, des points bas on va dire, pour entraîner les eaux contaminées vers ces puits de pompage là en vue de traiter les eaux, jusqu'à temps que la contamination soit éliminée.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que ça vous est déjà arrivé de décontaminer un puits et ça a pris combien de temps?

3095 **PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

Bien, oui, ça a déjà arrivé, mais là, je peux pas vous dire exactement combien ça a pris de temps. Des fois, ça peut prendre quelques semaines à quelques années, selon les cas.

3100 Parce que ça dépend toujours de l'importance du déversement qu'il y a eu, puis à partir de quel moment qu'il a été détecté, là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3105 Madame Trudeau, vous aviez un ajout?

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

3110 Oui. Bien, je profiterais de la question pour poser la question posée par monsieur Christian Azar par courriel. Il nous demande: quelle est la pression dans les puits lors de la fragmentation et lors de l'exploitation? Et est-ce que cette pression est responsable de la migration des eaux contaminées vers les nappes phréatiques aux États-Unis, notamment où l'exploitation a mal tourné?

3115 Et si cette pression qui est responsable de la pollution des nappes phréatiques, pouvons-nous penser qu'un système où la pression serait plus faible pourrait diminuer les risques de contamination des nappes phréatiques?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3120 Donc du côté de l'industrie, est-ce que vous êtes capables de répondre à cette question?

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

3125 Je pense qu'il y a vraiment deux (2) parties de la question. Donc j'aimerais la diriger à deux (2) différentes personnes.

3130 Premièrement, j'aimerais demander à monsieur Denis Isabel de venir. Monsieur Isabel, c'est un ingénieur en environnement et aussi un hydrogéologue en formation au niveau doctorat.

**PAR M. DENIS ISABEL:**

3135 Monsieur le Président, messieurs et madame les Commissaires! La partie qui concerne la possibilité de contamination de la nappe, j'ai déjà répondu la semaine passée à ça. Je répéterai pas les mêmes explications.

3140 Mais par contre, il y a toujours un risque, s'il advient un déversement à la surface ou un bris à l'intégrité des équipements et qu'il y a un déversement et qu'on produit par accident une contamination de la nappe phréatique, il est possible de corriger cette situation-là.

3145 Des situations de contamination des eaux souterraines au Québec, comme partout dans le reste du Canada et en Amérique du Nord, on en a, et là, des milliers, c'est quelque chose d'assez fréquent. Ça s'est vu dans le programme de remplacement des réservoirs de produits pétroliers des stations-services qu'il y avait à tous les deux (2) coins de rue, il y en a eu un grand pourcentage qui avait des eaux souterraines contaminées.

3150 Donc il y a toute une industrie au Québec et ailleurs au Canada qui vit de ça, qui s'est développée, donc des experts en décontamination et des firmes spécialisées en décontamination et récupération des eaux souterraines, ça existe au Québec tout près de chez nous.

3155 Et il y a moyen d'intervenir sur un site. La durée et la taille de l'intervention vont dépendre de l'étendue touchée puis de la vitesse de réaction. Donc il faut être aux aguets, et en ayant toujours des gens, des inspections régulières et des mesures de sécurité, on va s'assurer qu'on va intervenir assez tôt pour arrêter les fuites et réduire la taille et les coûts d'un nettoyage éventuel quand il y aura par accident une fuite.

Donc ça, c'est ma partie de la réponse.

3160 Puis pour ce qui est de la possibilité de contaminer les eaux souterraines de la nappe phréatique avec les fuites de forage, on l'a déjà expliqué de quelle façon, par l'épaisseur et la profondeur, il y avait pas de problème.

3165 Pour ce qui est des questions à quelle pression se fait la fracturation, un autre expert va répondre.

**PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

3170 Pour la deuxième partie au sujet de la pression dans un puits, je vais demander à monsieur Bob Nodwell de venir répondre à cette partie de la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Rapidement.

3175 **BY Mr. BOB NODWELL:**

3180 Thank you, Mr. Chairman. After a well is drilled, there is a string of steel casing cemented in the ground to a depth of about 2 kilometers where the shale formation is that contains the gas. The fracturing operation is conducted at the bottom of the well at this 2-kilometer depth, a long way from the fresh water aquifers where landowners get their water.

So, the pressure that is used during fracturing is contained within that steel casing and the ground water formations that are near surface are not exposed to that.

3185 **PAR L'INTERPRÈTE:**

Une fois le puits foré, on insère un coffrage jusqu'à une profondeur de deux kilomètres (2 km), jusqu'à la formation de shale qui contient le gaz.

3190 L'opération de fracturation se fait au fond du puits, donc à une profondeur de deux kilomètres (2 km), très loin de la nappe phréatique, où les propriétaires vont aller capter leur eau.

Donc cette pression de fracturation est contenue à l'intérieur du coffrage et la nappe phréatique près de la surface n'est pas exposée.

3195 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à quelle pression? La dame du courriel voulait un chiffre, j'imagine?

3200 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Quelle est la pression et est-ce qu'on peut la réduire? Si elle a un effet sur la contamination bien sûr. Possibilité de contaminer un puits.

3205 **PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

3210 Excusez monsieur le Président, la madame qu'on a utilisée la semaine passée comme experte en fracturation et pression, peut-être qu'elle est mieux, et elle est francophone aussi. Donc est-ce que je peux demander à madame Lazreg de venir?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Oui.

3215 **PAR Mme HOPE DEVEAU-HENDERSON:**

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3220

Ça va monsieur Tétreault, on va continuer. Merci monsieur Tétreault.

3225

---

**JOHANNE BÉLIVEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3230

J'inviterais Johanne Béliveau à s'asseoir en avant, en attendant qu'on reçoive la réponse du côté de l'industrie.

Donc l'esprit de la question qui était par courriel, c'était à quelle pression et est-ce possible de la réduire?

3235

**PAR Mme NABILA LAZREG:**

La pression de fracturation, au fond, ça dépend de la pression en tête plus la friction qu'on a sur le "pipe".

3240

Il est important de mentionner que la tête de puits qu'on met, qu'on pompe dessus, elle est limitée à dix mille p.s.i. (10 000 lb/in<sup>2</sup>). Donc on limite notre pression de pompage à moins de dix mille p.s.i. (10 000 lb/in<sup>2</sup>).

3245

Donc généralement, la pression est fonction aussi de débit de pompage. Donc on réduit le débit de pompage pour qu'on reste à une pression qui ne dépasse pas les dix mille p.s.i. (10 000 lb/in<sup>2</sup>), et on a aussi un facteur de sécurité qui est de neuf mille cinq cents (9 500 lb/in<sup>2</sup>).

3250

Donc toutes les pompes, on met les pompes à une certaine limite de neuf mille cinq cents (9 500 lb/in<sup>2</sup>). Dès que la pression juste "spike" à neuf mille cinq cents (9 500 lb/in<sup>2</sup>), les pompes automatiquement se ferment.

Donc cette pression au fond, elle est la pression en tête plus l'hydrostatique, donc elle est entre douze mille (12 000 lb/in<sup>2</sup>) au fond, qui n'est pas assez pour propager et ouvrir, ouvrir et se propager jusqu'à un kilomètre (1 km) en surface.

3255            Donc je sais pas si j'ai répondu simplement. Il y aurait plus de détails, mais c'est simplement la réponse.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3260            Merci beaucoup de cette précision qu'on voulait.

Madame Johanne Béliveau, quelle est votre question?

**PAR Mme JOHANNE BÉLIVEAU:**

3265            Alors moi, je suis étudiante à la maîtrise en histoire environnementale et résidente de Saint-Marc-sur-Richelieu et résidente évidemment de la vallée du Saint-Laurent.

3270            Alors moi, la question que je me pose, c'est: quels seraient les impacts à court, moyen et long termes, on parle d'un (1) an, cinq (5) ans, dix (10) ans, trente (30) ans, cinquante (50) ans ou cent (100) ans, du prélèvement de millions de litre d'eau par fracturation sur les ruisseaux, les rivières, le fleuve Saint-Laurent – compte tenu de la présence de centaines de puits et de forages, pour l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste au Québec qui, selon les chiffres de monsieur Jean-Yves Laliberté du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, du MRNF, dans un diaporama numérique que l'on trouve sur le site de la municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, qui semble indiquer que cinquante (50 %) à soixante-dix pour cent (70 %) de l'eau de fracturation ne remonterait pas à la surface!

3280            Quels seraient les impacts donc de ces prélèvements sur les usages établis sur le territoire, comme l'agriculture, le tourisme, la pêche, l'approvisionnement en eau des municipalités et ses infrastructures, les autres types de prélèvements ou de rejets sur la faune, sur les humains évidemment...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3285            OK madame Béliveau, nous sommes dans l'atelier sur l'acceptabilité sociale. Demain, il y aura tous les spécialistes pour répondre à ça, des spécialistes en eau et des spécialistes de l'industrie évidemment, d'autres spécialistes, des scientifiques que la Commission a invités, donc je vous garde pour demain.

3290

Vous perdez pas votre droit de parole, mais on va essayer, si le temps le permet, de pouvoir répondre à cette question.

**PAR Mme JOHANNE BÉLIVEAU:**

3295

OK. Et je pense d'être capable de prendre mon autre après-midi "off" aussi, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3300

OK.

---

**JACQUES ARCHAMBAULT**

3305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Jacques Archambault. Parce que là, on prend des questions spécifiques sur l'acceptabilité sociale, la santé et la sécurité.

3310

Monsieur Archambault.

**PAR M. JACQUES ARCHAMBAULT:**

3315

Bonjour. L'exploitation des gaz de schiste est en marche depuis au moins quasiment vingt (20) ans aux États-Unis, et je suis surpris d'apprendre ici même qu'il y a encore eu aucun document synthèse faisant état du nombre d'incidents, d'accidents, de catastrophes, s'il y en a eu, ainsi que pour chacun, la gravité de ces incidents, les effets qu'il y a eus sur la santé publique, sur l'environnement.

3320

Il y a ici plein de représentants de l'industrie...

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3325

Et votre question?

**PAR M. JACQUES ARCHAMBAULT:**

3330

Quand ce document va être disponible?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Donc du côté du MRNF, est-ce qu'il y a un document qui va répertorier les incidents reliés à l'industrie?

3335

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

Comme vous savez, au Québec, ce n'est pas une industrie qui est établie présentement, donc nous n'avons pas ce genre de document concernant les activités au Québec.

3340

Parce que comme vous savez, il y a aucune production actuellement ici au Québec, ni en pétrole ni en gaz naturel. Donc il y a aucun document qui fait le tour de cette question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3345

Par contre, il me semble qu'on a fait des forages depuis quelques années, est-ce qu'il y a un bilan de ces forages-là?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3350

Il y a eu aucun incident qui a été répertorié. Non, c'est faux, il y a un incident qui a été répertorié, à ma connaissance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3355

Donc depuis les vingt (20) dernières années où on fait de l'exploration?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3360

Oui, il y a un incident qui a été répertorié, à ma connaissance.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3365

Donc est-ce que votre réponse, si je comprends bien, est-ce que depuis les vingt (20) dernières années ou depuis qu'on fait de l'exploration, il y aurait eu qu'un seul cas de rapporté?

**PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

3370

À ma connaissance, oui monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Puis ce cas-là, c'était quoi, monsieur Laliberté?

3375 **PAR M. JEAN-YVES LALIBERTÉ:**

C'est quelqu'un qui s'est blessé lors d'une opération de forage.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3380  
OK.

**PAR M. JACQUES ARCHAMBAULT:**

3385 Ma question s'adressait pas pour le Québec.

Ma question visait l'Amérique du Nord, parce que les compagnies ici font des forages autant dans les provinces de l'Ouest canadien qu'aux États-Unis.

3390 **PAR LE PRÉSIDENT:**

On va s'informer.

Monsieur Vigneault, vous voulez prendre la parole?

3395 **PAR M. JEAN-PIERRE VIGNEAULT:**

Oui, s'il vous plaît. J'inviterais monsieur Carrier à compléter la réponse s'il vous plaît.

3400 **PAR M. GAÉTAN CARRIER:**

3405 Rebonjour. Je vous donnerai pas des statistiques sur le nombre d'accidents, toutefois, il y a des cas qui ont été rapportés et qui ont été inspectés et évalués, il y en a quelques-uns qui sont publiés où il y a eu contamination par exemple de l'eau de puits, probablement via l'aquifère, qui ont entraîné des explosions.

C'est deux (2) cas à ma connaissance qui ont entraîné des explosions en Pennsylvanie et l'autre en Ohio.

3410 Il y a beaucoup de cas qui sont soupçonnés de contamination ou de risques pour les effets sur la santé, et à cause de ça, je vais revenir sur un point qui a été mentionné tout à l'heure que je trouve important dans la présentation de monsieur Vigneault.

3415 C'est que l'Agence de protection environnementale américaine, l'EPA, devant la montée exponentielle du nombre de forages de puits pour exploiter les gaz de schiste et devant le nombre croissant également de plaintes, de petits incidents et accidents, parfois de violations, on sait pas qu'est-ce que ça veut dire, des camions où il y a eu des violations, est-ce que c'est des déversements, est-ce qu'ils allaient trop vite sur les routes, devant tout ça, le gouvernement américain, le Congrès a mandaté, en mars 2010, l'EPA, l'Agence de protection environnementale,  
3420 de faire le point sur le lien entre les impacts sur l'eau potable et les risques à la santé et aux ressources en général.

3425 Alors c'est amorcé. Il y a eu des rencontres avec l'industrie, avec des organismes, il y a eu des meetings, des réunions pour établir une base, établir un protocole pour faire une évaluation des impacts.

Et actuellement, l'EPA dit qu'elle va établir des priorités et qu'elle devrait remettre un rapport vers la fin de 2012. Alors ça répond un peu à sa question.

3430 Il y a des gens qui se préoccupent des incidents et accidents qui sont survenus et qui sont à en faire l'évaluation. Et c'est donc vers la fin de 2012 qu'on va avoir des rapports préliminaires sur les impacts potentiels sur la contamination de l'eau, la nappe phréatique, de l'eau de surface, attribuable ou en lien.

3435 Parce qu'il y a plusieurs rapports de contaminations qui sont survenues pour lesquelles on soupçonne qu'il y a un lien, on n'en est pas certain, parce que ça exige, théoriquement, pour être certain, c'est d'avoir mesuré avant des concentrations dans la nappe phréatique puis à l'eau du robinet et suite à cet événement.

3440 Cependant, je vais vous rapporter juste un cas qui est intéressant! Je pense que c'est dans le Wyoming. À un moment donné, il y a des gens qui buvaient l'eau et trouvaient qu'elle goûtait le pétrole, et il y a eu une enquête de l'Agence de protection environnementale régionale, en 2009, et ils ont vu qu'il y avait une contamination. Ils sont pas encore capables actuellement d'établir un lien causal avec les gaz de schiste, l'exploitation des gaz de schiste.

3445 Cependant, ils ont observé qu'il y avait des contaminants qui étaient les mêmes, certains des contaminants qui étaient les mêmes qu'on utilise ou qui sont produits lors des forages. Et à cause de ça, l'EPA a recommandé de cesser l'utilisation de l'eau, de consommation, de ne plus boire l'eau, ne plus l'utiliser pour la cuisson des aliments.

3450 Et ils ont recommandé ou ils ont demandé, il y a eu une entente, à cause du soupçon, avec la compagnie de pétrole qui est dans le secteur, je crois que le secteur, ça s'appelle la région Pavillion, je suis pas sûr, mais il me semble, alors la compagnie en question, c'est une compagnie canadienne, EnCana, et elle a accepté de fournir l'eau potable, c'est dans une région rurale, alors il y a eu dix-neuf (19) puits actuellement qui ont été évalués dont dix-sept (17) étaient contaminés.

3455 Et là, c'est l'eau qui est fournie par la compagnie et ils ont pas le droit d'utiliser.

3460 Alors tout ça pour vous dire qu'il y a actuellement une réflexion aux États-Unis sur les impacts, dans le but – le mandat qui a été demandé à l'EPA, c'est de voir à protéger les ressources et la population et de recommander, s'il y a identification de liens, des mesures ou du moins faire une réflexion, une recherche pour prévenir, trouver des moyens pour prévenir toute contamination de l'eau potable.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3465 Merci monsieur Carrier.

Merci monsieur Archambault.

3470 \_\_\_\_\_  
**RÉMI BEAUCHEMIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3475 J'inviterais maintenant monsieur Rémi Beauchemin.

Donc monsieur Beauchemin, vous pouvez vous approcher, pendant ce temps-là, je passe la parole à monsieur Germain pour une question supplémentaire.

3480 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui monsieur Carrier, au sujet des cas suspectés, alors ma question, ce serait d'avoir la bibliographie des cas suspectés de contamination.

3485 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la question s'adresserait à monsieur Carrier?

3490 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

À monsieur Carrier, oui.

3495 Vous avez mentionné des cas suspectés, est-ce que vous pouvez nous fournir une bibliographie des cas suspectés?

**PAR M. GAÉTAN CARRIER:**

3500 Il y en a quelques-uns qu'on pourrait vous fournir, oui. On va vous fournir l'information des cas qui ont été évalués par des organismes gouvernementaux, ça va?

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3505 S'il vous plaît. Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

3510 Donc monsieur Beauchemin, bonjour.

**PAR M. RÉMI BEAUCHEMIN:**

3515 Bonjour. D'abord deux (2) liens très brefs! Récemment, l'exploitation du gaz de schiste dans la région des Gaskill a été frappée d'un moratoire, sous prétexte de proximité avec la source d'eau potable de la ville de New York.

3520 Deuxième lien: l'exploitation du gaz de shale dans l'importante région gazière de la rivière Horn au nord-ouest de la Colombie-Britannique toucherait un bassin de population de quelques dizaines de milliers de personnes, chiffre dont je ne suis pas certain.

3525 Voici ma question! Considérant la densité de population résidant sur les lieux mêmes de l'ensemble des puits de forage prévus sur une période anticipée de cinquante (50) à cent (100) ans, voire plus, à raison approximativement de deux cent cinquante (250) puits creusés par année;

Considérant que certains de ces très nombreux puits de forage pourront avoisiner les sources d'eau potable des grandes villes qui jalonnent la vallée du Saint-Laurent;

3530 Afin d'en bien évaluer les risques, quel est le nombre potentiel d'individus qui pourraient être touchés par l'exploitation du gaz de schiste au Québec?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3535 Quel est le nombre, s'il y avait deux cent cinquante (250) puits en forage, s'il y avait une contamination?

**PAR M. RÉMI BEAUCHEMIN:**

3540 Bien en fait, j'insiste sur un point, c'est que la vallée du Saint-Laurent est fortement peuplée, et les réservoirs d'eau potable de villes, comme Trois-Rivières ou Québec ou Montréal, je veux dire, c'est un peu ça ma question, potentiellement combien d'individus pourraient être touchés par la contamination des nappes phréatiques, compte tenu peut-être de la migration?

3545 Est-ce qu'il peut y avoir des migrations entre les nappes phréatiques?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3550 Donc du côté du ministère de l'Environnement, s'il y avait deux cent cinquante (250) puits, est-ce que la nappe phréatique, si je comprends bien, est-ce que les nappes phréatiques seraient polluées?

**PAR M. RÉMI BEAUCHEMIN:**

3555 Les risques.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Les risques, s'il y avait un risque, combien de personnes?

3560 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Bien, c'est parce que c'est un peu, c'est pas évident de répondre à ça!

3565 Parce que ça dépend où ce qu'elles sont, les sources d'eau potable aussi. Il y a par exemple dans le Règlement sur le pétrole et le gaz naturel une interdiction de forer des puits dans l'aire d'alimentation des puits municipaux.

Donc il y a déjà là une certaine protection de ces puits d'alimentation en eau potable qui existe actuellement dans la réglementation.

3570

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si je comprends votre réponse, vous dites, les deux cent cinquante (250) puits pollueraient pas nécessairement l'ensemble, ce serait du cas par cas?

3575

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Oui, puis c'est de voir aussi, bien, c'est hypothétique aussi, parce que la contamination vient d'où? Est-ce qu'elle vient des bassins, des eaux de fracturation?

3580

Monsieur Ouellet, la semaine passée, disait, bon, les bassins d'entreposage des eaux de fracturation, ce serait bien qu'ils soient étanches, puis ce serait intéressant d'avoir un système de puits d'observation autour de ces bassins-là pour pouvoir, dès le départ, connaître la qualité de l'eau souterraine et détecter les cas de contamination d'eau souterraine avant que ça arrive à des puits d'eau potable ou à des sources d'eau potable.

3585

Donc je sais pas comment répondre précisément à la question.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3590

Monsieur Locat, peut-être que vous avez une précision?

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3595

Je reformulerais peut-être la question différemment!

Est-ce que vous pourriez nous fournir, entre Québec et Montréal, j'imagine, faire une différence entre rive sud et rive nord du Saint-Laurent, le pourcentage de population qui est alimentée en eau de surface pour ses fins d'approvisionnement en eau potable, donc traitée j'imagine, et celle qui s'alimente des eaux souterraines?

3600

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Pour les trois (3) régions disons qui font l'objet...

3605

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

3610 Bien j'imagine qu'il faudrait peut-être séparer rive sud du Saint-Laurent et rive nord, à cause des activités, et entre Québec et Montréal.

Premièrement dans les zones qui sont premièrement intéressées par cette industrie, et peut-être élargir un peu.

3615 Mais disons, si on pouvait déjà avoir une idée de qui s'alimentent des eaux potables et des eaux souterraines, ça répondrait peut-être à la question de monsieur, je pense.

**PAR Mme FRANCINE AUDET:**

3620 Je vais voir quelle information on a au ministère à ce propos-là.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

3625 Merci beaucoup. Merci beaucoup monsieur Beauchemin. Monsieur Germain, une question par courriel?

---

**LOUIS-GILLES FRANCOEUR (par Internet)**

3630 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

J'ai une question, on sort un petit peu du sujet, mais on est encore axé sur les aspects quand même de santé.

3635 Alors ma question s'adresse au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs! La question est posée par monsieur Louis-Gilles Francoeur du Devoir.

3640 Le questionnement de monsieur Francoeur est axé sur la prépondérance des règlements municipaux axés sur les nuisances par rapport aux directives du ministère de l'Environnement.

Par exemple, il dit: est-ce que le ministère suspend, dans un premier temps, est-ce que le ministère de l'Environnement suspend l'application du Règlement sur le bruit dans le cas des opérations de forage ou si la directive 98-01 sur le bruit s'applique pleinement?

3645 **PAR Mme FRANCINE AUDET:**

Monsieur Martin Tremblay va venir répondre.

3650 **PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

Bonjour. Concernant le bruit, on n'a pas pour effet d'abolir ou d'annuler la réglementation, s'il y a une réglementation municipale d'une part.

3655 Dans un second temps, la directive 98-01 s'applique en autant que, comment je pourrais dire ça, que l'activité a fait l'objet d'un certificat d'autorisation dans lequel le promoteur s'est engagé à respecter ces critères-là.

3660 Pour le reste, dans les cas où ce qu'il y a pas eu, comme les cas de forage où ce qu'il y a pas eu de certificat d'autorisation, eh bien, à ce moment-là, on fait appliquer la 98-01 sous la référence légale de l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement, à l'effet que nul ne peut nuire ou apporter des effets néfastes à l'environnement.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3665 Très bien. Alors la directive s'applique d'une façon ou d'une autre?

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

Oui, c'est ça.

3670

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3675 Par contre, du côté municipal, la semaine dernière, ce que je me souviens, on a eu beaucoup d'informations, j'étais plus certain, les Affaires municipales sont pas là, le MAMROT n'est pas là, le ministère des Affaires municipales, à savoir, est-ce que les règlements de nuisance généraux des municipalités dans lesquels il peut y avoir des nuisances sur le bruit, s'appliquent oui ou non. Ça me semblait plus clair la semaine dernière.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus?

3680

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

Bien moi, de mon expérience personnelle, c'est du cas par cas. Les municipalités, c'est souvent seulement du bruit communautaire auquel elles interviennent.

3685 Ça fait que le bruit d'origine industrielle ou des activités dans le contexte d'activités de forage comme ça, je pense qu'ils nous renvoient la balle à ce moment-là.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

3690 Donc ils peuvent s'adresser au ministère, la municipalité peut s'adresser à votre ministère s'il y avait un bruit excessif?

**PAR M. MARTIN TREMBLAY:**

3695 Oui. Mais règle générale, c'est les personnes qui sont affectées qui nous contactent.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Merci.

3700

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Donc la thématique de cet après-midi prend fin.

3705 Je vous invite à assister à la thématique sur l'économie qui va débiter à sept heures et demie (7 h ½) et non à sept heures (7 h). Donc sept heures et demie (7 h ½) jusqu'à dix heures et demie (10 h ½).

3710 Je vous remercie beaucoup. Merci à nos experts qui se sont déplacés. Merci beaucoup, ça a été apprécié.

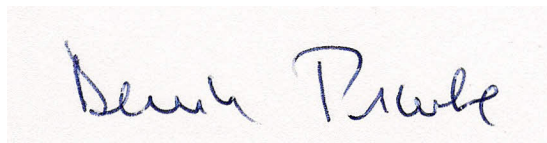
\_\_\_\_\_

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 OCTOBRE 2010 À DIX-NEUF HEURES TRENTE (19 H 30)

3715

\_\_\_\_\_

Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.



3720

DENISE PROULX, s.o.